

**STRATEGIE DE L'UNION  
AFRICAINA POUR L'EGALITE  
ENTRE LES HOMMES ET LES  
FEMMES ET L'AUTONOMISATION  
DES FEMMES (GEWE)**

2018-2028

[www.au.int](http://www.au.int)







# SOMMAIRE

Preface	<b>5</b>
Avant-propos	<b>6</b>
Liste des sigles	<b>8</b>
Introduction	<b>16</b>
Leçons apprises de la Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes de 2009	<b>17</b>
Théorie du changement	<b>20</b>
<hr/>	
Voies du changement	<b>25</b>
Pilier 1 – Optimiser les opportunités et résultats, les dividendes en ligne	<b>29</b>
Pilier 2 – Dignité, sécurité et résilience	<b>36</b>
Pilier 3 – Législations, politiques et institutions qui fonctionnent	<b>46</b>
Pilier 4 – Leadership, voix et visibilité	<b>56</b>
<hr/>	
Arrangements institutionnels	<b>59</b>
Suivi, évaluation et apprentissage	<b>62</b>
Dispositions budgétaires et financières	<b>63</b>
<hr/>	
Annexe A : Cadre Logique pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique	<b>66</b>
Annexe B : Définitions	<b>70</b>
Annexe C : Organisations ayant contribué à la Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes	<b>74</b>



**Préface du Président de la Commission de l'Union africaine à la Stratégie pour l'Égalité femme-homme et d'autonomisation de la femme**

L'objectif de l'égalité femme-homme et d'autonomisation des femmes est un des grands chantiers de notre organisation continentale, l'Union africaine. Le débat ne porte plus sur la pertinence de nos efforts à cet égard, comme élément essentiel à la réalisation de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD), mais plutôt sur les mesures concrètes que nous mettons en œuvre pour traduire pleinement dans les faits les engagements politiques et juridiques pris par les États membres. C'est pourquoi, lors de mon discours d'investiture à la tête de la Commission, je me suis solennellement engagé à placer les questions du genre et de la jeunesse au cœur de mes priorités.

La problématique du genre est prise en compte à l'article 4 L de l'Acte constitutif de notre Union, créant ainsi un socle solide pour les efforts qui sont les nôtres afin de bâtir une Afrique dans laquelle l'égalité est une réalité intangible. Ce choix de notre organisation est lié non seulement au rôle d'avant-garde des femmes africaines dans la conquête de l'indépendance et la promotion du développement socio-économique du continent, mais aussi à la reconnaissance, par tous, que l'avenir de l'Afrique est intimement lié à notre capacité à exploiter pleinement l'immense potentiel que représentent les femmes.

Le chemin qui mène vers la réalisation de l'égalité femme-homme est assurément long et semé d'embûches, mais je suis convaincu que cet objectif est à notre portée. C'est fort de cette conviction que la Commission, sous le leadership des Ministres africains chargés des questions de genre et avec l'appui de nos partenaires, a développé une Stratégie continentale à cet effet. Celle-ci couvre quatre axes principaux: l'atteinte de l'autonomie économique pour les femmes; la protection de leurs droits en temps de paix et de conflit; le renforcement de nos capacités institutionnelles; et le leadership féminin dans toutes ses dimensions.

Adoptée lors du 31<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de Gouvernement en juillet 2018, à Nouakchott, en Mauritanie, cette Stratégie articule une feuille de route claire et exhaustive pour la mise en œuvre des engagements portant sur le genre. J'ai saisi l'occasion du 32<sup>ème</sup> Sommet de notre Union, en février 2019, à Addis Abéba, pour en annoncer le lancement et inviter tous les acteurs concernés à en faire leur boussole pour la réalisation de l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063. J'appelle à une mobilisation renouvelée à travers l'ensemble du continent pour que cette Stratégie soit un levier de plus en vue de la réalisation d'avancées concrètes dont nous pourrons tous tirer fierté.

**Moussa Faki Mahamat**

Président de la Commission de l'Union africaine



**Avant-propos de la Directrice : Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes pour la période 2018-2028**

Suite à l'adoption de l'Agenda 2063, principale feuille de route pour la transformation de l'Afrique, la nécessité d'harmoniser et d'aligner nos instruments portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes s'est imposée.

Il y avait donc reconnaissance du besoin de réaliser ces aspirations nouvelles et plus ambitieuses énoncées par nos dirigeants au plus haut niveau politique du continent au nom de leurs citoyens. Tout en consolidant les cadres politiques et juridiques existants, la Stratégie de l'Union Africaine (UA) pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, faut-il le rappeler, est la première du genre dans l'histoire de notre organisation.

Cette stratégie décennale qui se veut simple, réalisable et axée sur l'avenir est le résultat d'un processus élargi de collaboration interne et externe avec un large éventail de parties prenantes aux niveaux institutionnel, continental et international. Cette stratégie reflète donc la vision multidimensionnelle de notre continent afin de faire de réaliser l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD).

Le processus d'élaboration de la stratégie, qui a débuté en 2016, a mis en exergue aussi bien l'aspiration continue pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, mais aussi la nécessité de créer des outils pertinents qui produiront davantage de résultats concrets et mesurables ; tout en contribuant à l'élaboration du récit de ce qu'il convient d'appeler « L'Afrique que la Femme veut ».

Par conséquent cette stratégie historique, nous appartient tous et est une véritable boussole qui guide l'UA et toutes les parties prenantes aspirant à la concrétisation de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

Il est donc attendu de cette Stratégie, une contribution tangible à la réalisation de l'Agenda 2063 et en particulier son Aspiration 6: « Une Afrique où le développement est piloté par ses populations, qui tire pleinement parti de leur potentiel, en particulier celui de ses femmes et ses jeunes, et qui se préoccupe du bien-être de ses enfants », ainsi que de l'Objectif 5 des ODD : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Nous sommes redevables à toutes les parties prenantes qui ont investi dans ce projet continental et saisissons cette opportunité pour exprimer notre profonde gratitude aux Honorables Ministres du Genre et de la Condition Féminine, dont l'orientation et le dynamisme ont été déterminants dans la conception et développement de cette Stratégie. Nous vous remercions très sincèrement pour nous avoir confié ce projet d'envergure.

À tous nos partenaires techniques et financiers, nous vous remercions d'avoir été à nos côtés tout le long de ce parcours ambitieux et réussi. Il s'agit notamment du groupe de partenaires JFA/JPA de la Direction, les partenaires internationaux, la famille des Nations Unies, les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé, les chercheurs, les personnes ressources indépendantes et l'équipe de consultants qui nous ont soutenus.

Aux Départements techniques de l'Union africaine, aux Organes, aux Communautés Economiques Régionales (CER) et au Leadership de la Commission, votre appui a été indispensable pour l'ouverture de ce nouveau chapitre ambitieux dans notre quête collective de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes sur le continent. Nous vous remercions très sincèrement pour avoir contribué à donner vie à ce projet novateur.

Enfin, toute notre tâche est axée essentiellement sur la transformation de notre continent, grâce à la réalisation de l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Au nom de la Direction Femmes, Genre et Développement (WGDD), je vous remercie donc tous.

Attendez-vous à beaucoup de succès !



**Mahawa Kaba Wheeler**

Directrice,

Femmes, Genre et Développement Commission de l'Union africaine

## LISTE DES SIGLES

CAEDBE	Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant
CADHP	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
BAD	Banque africaine de développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UMA	Union du Maghreb arabe
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CFUA	Comité des femmes de l'Union africaine
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
VBG	Violence basée sur le genre
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
DG	Directeurs généraux
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
OSC	Organisation de la société civile
CCF	Commission de la condition de la femme
ADN	Acide Désoxyribonucléique
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DPE	Développement de la Petite Enfance
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EVA	Exploitation, Violations et Abus
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFA	Fonds pour les Femmes africaines
MGF	Mutilations génitales féminines
FPTP	First Past The Post (scrutin majoritaire)
GED	Genre et développement
PIB	Produit intérieur brut
GEWE	Égalité homme-femme et autonomisation des femmes
PFG	Point focal du genre
GMS	Système de gestion du genre
GPDD	Division politique du genre et développement
BSG	Budgétisation sensible au genre
VIH	Virus d'Immunodéficience humaine
PTN	Pratiques traditionnelles néfastes
CIT	Commerce informel transfrontalier
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIT	Organisation internationale du travail
FMI	Fonds monétaire internationale
TI	Technologies de l'information



<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>EM</b>	États membres
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>RP</b>	Représentation proportionnelle
<b>PH</b>	Personnes handicapées
<b>CER</b>	Communautés économiques régionales
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>SSR &amp; DR</b>	Santé Sexuelle et Reproductive et Droits en matière de reproduction
<b>CTS</b>	Comité technique spécialisé
<b>STIM</b>	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
<b>STISA</b>	Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique
<b>TDR</b>	Termes de référence
<b>EFTP</b>	Éducation et formation technique et professionnelle
<b>TFDNR</b>	Tâches familiales et domestiques non rémunérées
<b>UN</b>	Nations Unies
<b>PNUD</b>	Programme des Nations-Unies pour le développement
<b>CEA</b>	Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>WGDD</b>	Direction Femmes, Genre et Développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>FD</b>	Femmes dans le développement
<b>DF</b>	Droits des femmes

# Synthèse analytique

La Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) au titre de la période 2018-2028 définit un plan visant à concrétiser l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à savoir « Une Afrique où le développement est conduit par ses populations, tirant pleinement parti de leur potentiel, en particulier ses femmes et ses jeunes, et s'occupant de ses enfants », et les principes consacrés par l'article 4 (l) de l'Acte constitutif de l'UA, à savoir : « la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes », ainsi que les engagements clés pris aux niveaux continental et mondial.

« L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance »

**Kofi Annan**, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

Cette stratégie se veut transformationnelle en ce sens que ses résultats visent à atténuer, sinon éliminer, les principales contraintes qui entravent l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, et à propulser l'UA dans le nouvel élan mondial de ce programme. Les institutions et organes de l'Union africaine (UA) et ses partenaires œuvreront de concert pour la mise en œuvre couronnée de succès de cette stratégie.

Conformément à l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063, la stratégie a pour objectif de réaliser « l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie ». Elle est guidée par les conclusions de l'évaluation des politiques 2009, lesquelles se traduisent par l'intégration de la problématique du genre dans tous les secteurs, y compris la législation et la protection juridique, l'autonomisation économique, la paix et la sécurité. Elle renferme une théorie du changement qui montre comment des actions et des interventions spécifiques produiront des résultats positifs au titre des quatre piliers de la stratégie :

- Optimisation des résultats (économiques), opportunités et dividendes technologiques numériques;
- Dignité, Sécurité et Résilience;
- Lois, Politiques et Institutions efficaces; et
- Leadership, Voix et Visibilité.

Ces piliers sont le résultat d'une cartographie de toutes les dispositions clés relatives à l'égalité des hommes et des femmes des cadres

normatifs mondiaux et continentaux à l'aune de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Les lacunes identifiées servent à déterminer les priorités, conformément aux domaines d'avantage comparatif de l'UA. La stratégie décrit de manière circonstanciée les actions et interventions spécifiques que l'UA et ses partenaires mèneront et explique la manière dont et les raisons pour lesquelles ces actions et interventions produiront les résultats escomptés.

### **Pilier 1: Optimisation des Résultats (économiques), Opportunités et Dividendes technologiques numériques**

Pour que les femmes soient économiquement autonomes et contribuent au développement durable, elles doivent jouir d'une égalité d'accès à une éducation de qualité et à la maîtrise des ressources productives. Le pilier 1 vise à atteindre trois résultats spécifiques, par le biais d'interventions et d'actions ciblées:

**Résultat 1.1 Education et prestation de soins:** éducation obligatoire et gratuite pour les filles et les femmes de 3 à 18 ans; programmes de formation professionnelle et d'alphabétisation destinés aux jeunes et aux femmes et axés sur le marché ;

**Résultat 1.2 Autonomisation économique et inclusion financière:** autonomie de revenus et protection sociale pour davantage de femmes et de filles.

**Résultat 1.3 Technologie et inclusion numérique:** les femmes et les filles utilisent et influencent plus activement l'espace technologique, et les solutions numériques favorables aux femmes et aux filles sont financées.

### **Pilier 2: Dignité, Sécurité et Résilience**

La dignité, la sécurité et la résilience, ainsi que la paix et la sécurité des femmes sont essentielles pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. La santé sexuelle et reproductive & les droits en matière de reproduction ont des liens étroits avec d'autres catalyseurs du développement et le bien-être des enfants<sup>1</sup>. La violence à l'égard des femmes et les pratiques traditionnelles nuisibles connexes sont symptomatiques des normes sociales acceptées dans maints pays et

1. <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/mdg2007.pdf>

communautés. La sécurité humaine et l'intégrité physique des femmes s'avèrent primordiales à la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes. Le deuxième pilier vise à obtenir les résultats suivants, à l'issue d'interventions et d'actions spécifiques:

**Résultat 2.1 Santé, Santé sexuelle et reproductive & Droits en matière de reproduction (SSR & DR)<sup>2</sup> Pratiques traditionnelles néfastes (PTN)<sup>3</sup>**

: Les femmes et les filles ont plus de chances de survivre, d'améliorer leur nutrition et leur bien-être, et leurs droits sont protégés ;

**Résultat 2.2. VFFF & Processus de paix:** Toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles sont réduites, criminalisées et condamnées par la société; les femmes participent de manière égale aux processus de paix.

**Résultat 2.3: Sécurité humaine:** Engagements en faveur de l'égalité des hommes et des femmes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines de l'action humanitaire, des migrations et du Plan d'action de la Conférence des Parties (COP) en faveur des femmes pour atteindre des niveaux de mise en œuvre plus élevés.

**Pilier 3: Lois, politiques et institutions efficaces**

L'Union africaine adopte une approche du développement fondée sur les droits et le Protocole de Maputo garantit l'inclusion des femmes dans tous les domaines clés. La plupart des pays africains disposent de constitutions ou de lois fondamentales qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe et reconnaissent les droits socio-économiques. Cependant, il existe un écart important entre les dispositions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et la réalité quotidienne des femmes. La réforme législative est une condition préalable, mais non pas une condition exclusive, pour une gouvernance égalitaire ; ce qui implique de prendre des mesures délibérées visant à transformer les institutions par le biais de systèmes de gouvernance égalitaires, y compris une budgétisation tenant compte des besoins et spécificités des femmes et favorable à l'égalité homme-femme.

Les résultats du troisième pilier ainsi que les actions et interventions pour y parvenir sont ci-dessous déclinés.

**Résultat 3.1 Protocole de Maputo:** Les lois et les systèmes judiciaires nationaux protègent et garantissent les droits des femmes à la propriété et à l'héritage, à l'éducation, à l'égalité des salaires, aux libertés civiles et à l'intégrité physique, tel que prévu par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) ;

2. Selon le Protocole de Maputo
3. Selon la liste généralement approuvée des pratiques traditionnelles néfastes

**Résultat 3.2 Établissement de normes:** Les lois et politiques nationales protègent les femmes et leur permettent de tirer pleinement parti des possibilités et des avantages des projets phares de l'Agenda 2063 et d'autres projets de transformation du continent ;

**Résultat 3.3: Systèmes institutionnels de gouvernance égalitaire:**

Les institutions et organes de l'Union africaine, les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations de la société civile disposent des capacités requises pour mettre en œuvre les engagements existants, prévoir de manière proactive et aborder les nouveaux défis, et faire montre de responsabilité.

**Pilier 4: Leadership, Voix et Visibilité**

Pour que les femmes aient voix au chapitre, elles doivent être représentées de manière égale dans tous les domaines de la prise de décisions, à tous les niveaux, et leur participation doit pouvoir produire un impact, grâce à l'élimination des obstacles formels et informels. La stratégie de l'UA pour l'égalité homme-femme comprend une campagne de grande visibilité. La politique de parité de l'UA garantit une représentation égale des femmes et des hommes à la plupart des postes de responsables élus de l'Organisation, y compris les postes de direction de la Commission de l'UA. Dans le cadre de la quête d'une identité africaine forte, l'Agenda 2063 vise à garantir qu'au moins 60% du contenu des programmes d'enseignement portent sur les cultures, valeurs et langues africaines indigènes. Il s'agit d'un excellent tremplin vers une initiative sur «Son histoire».

Le quatrième pilier vise à atteindre les résultats escomptés à travers la mise en œuvre des interventions et actions suivantes:

**Résultat 4.1. Leadership:** Participation égale et influence manifeste des femmes et des filles à tous les postes de direction et de prise de décisions.

**Résultat 4.2 Voix des femmes :** Les femmes et les filles ont une voix égale et sont en mesure de se faire entendre à la maison, dans la communauté et sur les forums publics.

**Résultat 4.3 Visibilité:** Les femmes et les filles sont plus visibles et décrites comme contribuant de façon égale à la société, dans les médias, la littérature et les ressources culturelles.

Un certain nombre d'acteurs différents, en partenariat avec l'UA, seront responsable du financement et de l'exécution de la stratégie résumée dans la figure 3 à la page 53.

La Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'UA (WGDD) a mené une évaluation des besoins en capacités conjointement avec l'élaboration de cette stratégie. L'Académie de l'UA, qui se consacre entre autres à promouvoir des changements dans la pratique des affaires à travers la promotion de la pensée critique et indépendante, aura un rôle clé à jouer dans le développement, l'engagement et la gestion des connaissances de la Stratégie en matière d'égalité des hommes et des femmes.

Le cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, ô combien robuste, guidera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la Stratégie GEWE.

La stratégie préconise que la Direction WGDD renforce ses capacités en matière de budgétisation qui tienne compte des besoins des femmes et de l'égalité homme-femme aux niveaux régional et national et entreprenne un audit budgétaire des dépenses de l'UA qui tiennent compte des besoins des femmes, en vue d'améliorer la budgétisation sensible au genre (BSG) au sein de l'organisation. Le chiffre 3 de la P.57 fournit un cadre simple pour entreprendre des audits de budgets selon le genre afin de déterminer l'étendue de la budgétisation sensible au genre (BSG).



# Introduction

**La question de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes est un facteur décisif de réussite pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063.**

*Je ferai des femmes et des jeunes, ceux qui tiennent la moitié du ciel dans leurs mains, le battement de cœur de mon projet.*

**Moussa Faki Mahamat,**  
président de l'UA, mars 2017, lors de son discours Inaugural.

Cette stratégie transformationnelle dans ses résultats, vise à remettre en cause les vrais grands défis liés à l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et sert de tremplin pour l'UA pour pouvoir saisir cette nouvelle dynamique mondiale dans le but de mettre en œuvre cet agenda. Ces principes sont énoncés dans l'article 4L de l'Acte constitutif de l'AU et amplifiés davantage dans l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063. La Stratégie sera donc mise en œuvre par les institutions et les organes de l'Union africaine (UA) et ses partenaires.

Cette stratégie permettra à toute personne qui l'exploitera de répondre à plusieurs objectifs, notamment une feuille de route précise et réalisable et un outil de communication pour l'ensemble de l'UA, un plan d'investissements pour les partenaires, un outil de plaidoyer pour les acteurs étatiques et non étatiques, des objectifs d'organisation pour les praticiens, un pont pour l'harmonisation et la cohérence des politiques dans le cadre de l'intégration régionale et un mécanisme de transparence pour les femmes et les filles sur le continent.

Cette stratégie repose sur les principes visant à optimiser les résultats, exploiter les opportunités, promouvoir et protéger les droits des femmes, renforcer les capacités institutionnelles et la transparence et à accorder aux femmes et aux filles une voix influente dans toutes les sphères de la vie.

La concrétisation de cette stratégie permettra à l'UA d'exploiter son avantage comparatif d'organisateur incontestable, d'initiateur de relations, d'acteur influent, et les connaissances du continent pour inciter davantage de pays africains à parvenir au même niveau d'égalité entre les hommes et les femmes, qui a été atteint à ce jour par le Rwanda, la Namibie, l'Afrique du Sud, Maurice, le Lesotho, la Tunisie, l'Algérie – les pays les plus performants concernant la Fiche de résultats et d'évaluation sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA, l'indice de développement de genre du PNUD et l'indice de l'inégalité de genre du Forum économique mondial. Cette stratégie représente aussi bien une opportunité qu'une responsabilité afin de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Sa mise en œuvre dépendra beaucoup des partenariats gagnant-gagnant, de la création de coalitions, de l'innovation et de la prise de risques, de la concentration et de la hiérarchisation des priorités, de l'apprentissage rapide concernant les améliorations continues à apporter et un financement à impact considérable. L'UA est le chef de file en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Cette stratégie lui permettra donc d'être davantage au service du continent.



Pour plus de 600 millions de femmes et de jeunes filles africaines, il est temps de réaliser des progrès substantiels dans le cadre de leur bien-être afin que l'Afrique puisse devenir pour elles un continent où il fait mieux vivre (Voir Note 1 de la Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) : Pourquoi adopter une stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes maintenant ?). L'Afrique n'attendra pas 170 ans pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes (voir la note 2 de la GEWE : Forces, faiblesses, menaces et opportunités).

## **Leçons apprises de la Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes de 2009**

### **La Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA de 2009**

est axée sur **huit domaines prioritaires**. Quatre de ces domaines visent à mettre en place des mécanismes institutionnels solides. La politique de 2009 prend en compte l'intégration du genre dans tous les secteurs, notamment la législation et la protection juridique, l'autonomisation économique, la paix et la sécurité. L'évaluation de cette politique en 2017/2018 a permis de saluer l'engagement politique continu de l'UA en faveur de l'égalité du genre et des droits des femmes. Elle recommande quelques actions importantes ayant un fort impact afin de traduire cette énergie en avantages concrets pour la femme africaine moyenne, notamment :

- le renforcement significatif du lien entre les engagements politiques et les besoins d'application opérationnels ;
- la CUA doit s'assurer qu'il y a une théorie du changement ; une condition préalable pour obtenir des résultats ;
- la CUA doit veiller à une nouvelle itération qui s'appuie sur les politiques existantes et les engagements juridiques et politiques pris, qu'elle soit simple et ciblée, que ses interventions soient réalisables et limitées en nombre et créent des liens clairs avec les Communautés économiques régionales (CER), les Organes et les États membres ;
- la Direction Femmes, Genre et Développement doit être dotée de ressources techniques, humaines et financières nécessaires pour qu'elle joue efficacement son rôle de premier plan aux niveaux institutionnel et continental

## **Groupes cibles spécifiques**

- **La Jeunesse** Le 28<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine a retenu le thème suivant: «Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse». Les pays disposant davantage de dividendes démographiques en matière de développement sont ceux qui abordent une période où la population en âge de travailler est en bonne santé, bénéficie d'une éducation de qualité, d'un emploi décent et ayant une proportion plus faible de jeunes à charge.

- **Les femmes vivant dans les zones rurales** jouent un rôle primordial dans leurs ménages et communautés, qui consiste notamment à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à générer des revenus et à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et le bien-être général. Elles apportent leurs contributions à l'agriculture et aux entreprises rurales et font fonctionner les économies à l'échelle locale et mondiale. Pourtant, chaque jour, les femmes vivant dans les zones rurales n'ont pas accès aux moyens de production (ressources foncières, crédit, services de vulgarisation agricole), à l'éducation et à la santé. Leurs droits sont souvent minés par des pratiques coutumières, qui ne sont pas contrôlées par des structures formelles.<sup>4</sup>
- **Les Femmes vivant avec un handicap:** Une enquête de référence a indiqué que les femmes et les filles handicapées sont soumises à nombre d'abus et de violations, ainsi qu'à d'autres conditions qui ne sont pas signalées. Parmi les raisons invoquées, les personnes handicapées ne savent pas où signaler l'exploitation, les violations et les abus (EVA).<sup>5</sup>
- **Les femmes migrantes:** sur les 150 millions de migrants dans le monde, un tiers sont des Africains; 50% des personnes déplacées internes et 28% des réfugiés du monde se trouvent en Afrique. Les dernières années ont vu un plus grand nombre de femmes sur les routes de la migration, souvent forcées de quitter leur foyer à cause des conflits ou de leur situation économique. La pratique de la traite des femmes et des filles à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, souvent sous prétexte de possibilités d'emplois domestiques, est de plus en plus répandue. Ces femmes et filles sont particulièrement vulnérables aux abus de leurs droits avec peu de protection juridique.<sup>6</sup>
- **Les hommes et les garçons:** La quarante-huitième session de la Commission de la condition de la Femme (CCF), tenue en 2004, a reconnu que les hommes et les garçons peuvent et continuent de contribuer effectivement à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le démantèlement du système patriarcal n'est plus considéré par l'ensemble des hommes comme une thèse gagnant-perdant. Ils se tournent vers l'histoire et l'expérience du mouvement des femmes pour les inspirer dans leurs propres luttes.<sup>7</sup>

4. Fiche d'information d'ONU Femmes <http://www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/facts-figures.html> consulté en octobre 2017
5. Study by Disabled Women in Africa, 2014. <http://www.diwa.ws/?p=101> accessed October 2017.
6. <http://www.fasngo.org/assets/files/publicatons/Factsheets>
7. La Politique GL sur les masculinités, Gender Links, 2013

### Principes propices et facteurs de réussite

- **Identifier des programmes évolutifs à fort impact, qui ont fait l'objet de synergies et qui ont été appropriés aux niveaux national et régional :** Cette stratégie servira à donner de la visibilité à l'égalité entre les hommes et les femmes, à toutes les initiatives prises par les États membres de l'UA et les CER en s'assurant que les femmes, les hommes, les garçons et les filles en bénéficient équitablement, en particulier des projets phares de haut niveau.

- **Accélérer le financement et le renforcement des capacités institutionnelles, y compris les OSC :** Construire des institutions fortes (Objectif 12 de l'Agenda 2063) est un objectif continental clé et essentiel de cette stratégie, compte tenu de la faiblesse relative et de la marginalisation des institutions chargées de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. La stratégie reconnaît également les défis rencontrés quant au financement des structures et programmes portant sur l'égalité hommes-femmes et qui visent à réaliser l'égalité hommes-femmes à un moment où leur rôle est plus que jamais essentiel, et s'engage à soutenir les efforts visant à renforcer ces institutions
- **Identifier les synergies et les partenariats stratégiques,** en renforçant, notamment, les relations avec les partenaires internationaux de coopération, le secteur privé, les médias, la société civile, les organisations confessionnelles et culturelles, et en tirant parti des réseaux et programmes existants pour soutenir les ODD et l'Agenda 2063.
- **Entreprendre des campagnes innovantes et des dialogues continus pour transformer les normes sociales :** Le système patriarcal étant à l'origine de l'inégalité hommes-femmes, un intérêt particulier accordé à la période à venir doit changer les normes sociales.
- **Éliminer la contradiction entre les dispositions juridiques et les pratiques :** Le double système juridique dans la plupart des pays a fait que des droits sont donnés d'une main et retirés de l'autre.
- **Honorer les engagements existants en faveur de l'égalité hommes-femmes:** En cette période de transformation des engagements en actions concrètes, des mécanismes d'application doivent être mentionnés.;
- **Mobiliser les femmes et les hommes, les garçons et les filles ; renforcer la responsabilité politique et sociale:** La mobilisation citoyenne est au cœur de l'Agenda 2063. Les femmes de la diaspora, consultées dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, font partie intégrante de la stratégie.
- **Adopter et plaider en faveur de mesures spéciales temporaires pour uniformiser les règles du jeu dans les sphères sociales, politiques et économiques.** Des preuves irréfutables à propos de la participation politique des femmes montrent que c'est la seule manière de changer le statu quo. De tels efforts doivent maintenant se transposer dans d'autres sphères comme l'économie et le social.
- **Prendre des décisions fondées sur des données probantes :** des systèmes solides de suivi, de production de rapports et de reddition de comptes.
- **Documenter et partager ce qui fonctionne ; trouver des moyens nouveaux et novateurs pour évaluer les réussites et privilégier les bonnes pratiques.** Investir dans la recherche fondée sur des données probantes pour faciliter la prise de décisions sur la manière dont ces services / programmes doivent se présenter s'ils doivent répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

## Vision & Impact

La vision de la stratégie en matière d'égalité des sexes repose sur une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens, représentant une force dynamique sur la scène internationale (Agenda 2063). L'impact de la stratégie est une "Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel offert par les Africains, en particulier les femmes et les jeunes, et prenant soin des enfants" (Aspiration 6).

# Théorie du changement

Une théorie du changement est une description et une illustration complètes et circonstanciées de la manière dont et des raisons pour lesquelles un changement souhaité est censé se réaliser dans un contexte particulier<sup>8</sup>. Une théorie du changement (TDC) met au point une initiative en 6 étapes:

1. Identifier les objectifs à long terme;
2. Cartographier et relier, de manière rétrospective, les conditions préalables ou les exigences nécessaires pour atteindre ces objectifs, et expliquer les raisons pour lesquelles ces conditions préalables s'avèrent nécessaires et suffisantes;
3. Identifier les hypothèses de base relativement au contexte;
4. Identifier les interventions qu'une initiative effectuera dans le dessein d'opérer le changement voulu;
5. Elaborer des indicateurs pour mesurer les résultats et évaluer la performance de l'initiative;
6. Élaborer une rhétorique pour expliquer le bien-fondé de l'initiative.

Le processus de la TDC dépend de la définition de toutes les conditions nécessaires et suffisantes requises pour aboutir à un résultat donné à long terme. Une «voie de changement» représente graphiquement le processus de changement tel qu'il est entendu par les planificateurs d'initiatives et constitue l'ossature autour de laquelle sont développés les autres éléments de la théorie. Il existe généralement trois types d'hypothèses importantes à prendre en compte: (a) des assertions sur les liens entre les résultats à long terme, intermédiaires et les résultats précoces; b) la justification de l'assertion selon laquelle toutes les conditions préalables de succès significatives ont été identifiées; et c) des justifications étayant les liens entre les activités des programmes et les résultats escomptés<sup>9</sup>. Le Center for Theory of Change ([www.theoryofchange.org](http://www.theoryofchange.org)) ajoute une quatrième hypothèse, «qui décrit dans leurs grandes lignes les facteurs contextuels ou environnementaux qui soutiendront ou entraveront les progrès en vue de la réalisation des résultats».

L'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 énonce l'objectif à long terme de la Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des hommes et des femmes et l'autonomisation des femmes. L'Aspiration 6 est conforme à l'Objectif de développement durable 5, à savoir 'Réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles'

8. Center for Theory of Change - [www.theoryofchange.org](http://www.theoryofchange.org)  
 9. <http://www.theoryofchange.org/what-is-theory-of-change>

## Égalité totale homme-femme dans tous les domaines de la vie



## **CAUSES PROFONDES DE L'INÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Au nombre des causes profondes et des conséquences de l'inégalité entre les hommes et les femmes figurent les faits ci-après :

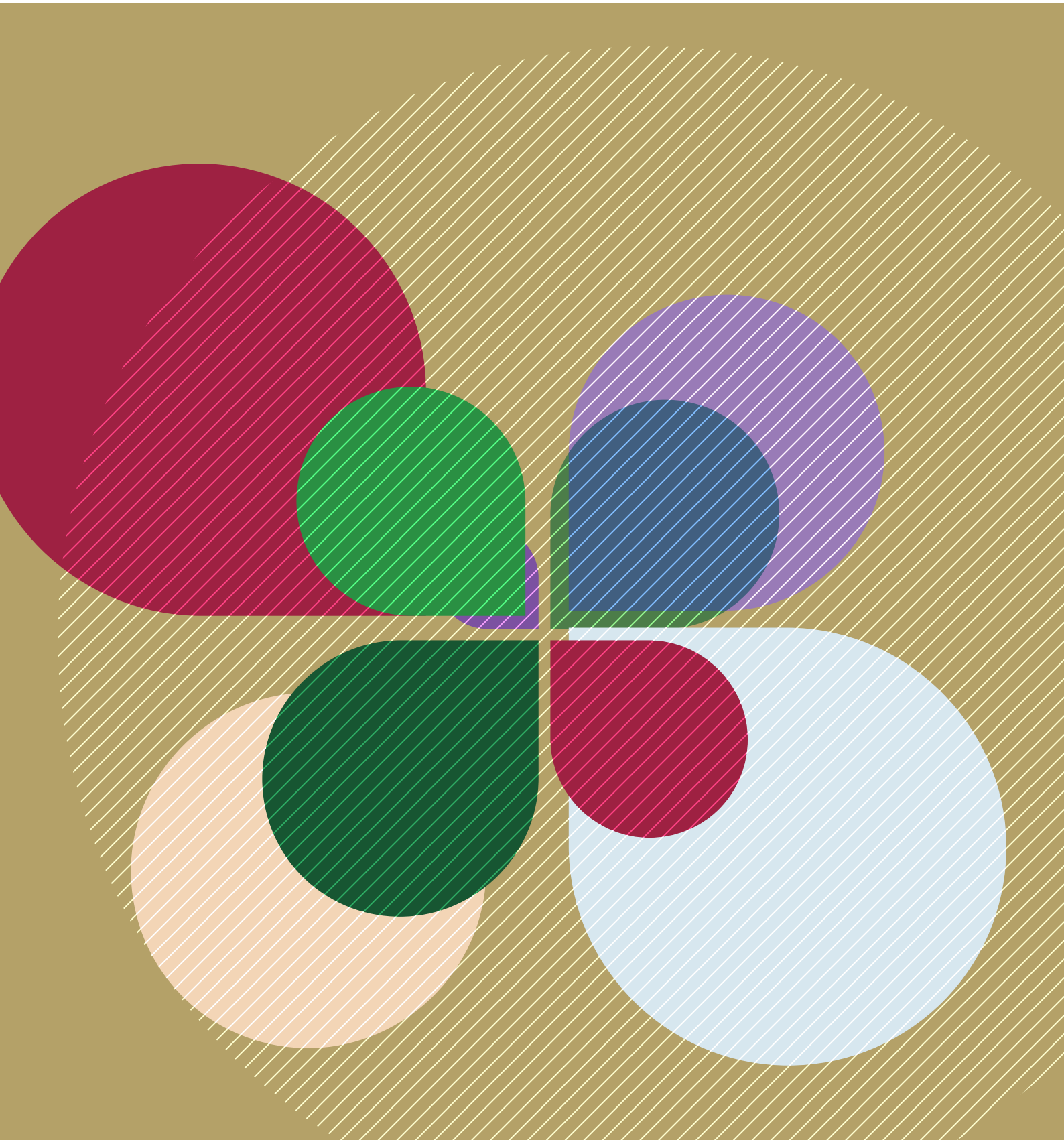
- Les femmes se trouvent piégées dans le cercle vicieux de la pauvreté, ce qui réduit leurs chances de parvenir à l'autonomisation économique ; les femmes dans les zones de conflit sont particulièrement exposées à des déplacements, à la violence et au viol ; les changements climatiques produisent un impact plus drastique sur les femmes, car elles sont essentiellement tributaires des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et subsistance et / ou sont les moins en mesure de réagir aux catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les glissements de terrain, les inondations et les ouragans ; une faible volonté politique et une faible responsabilisation aboutissent à un écart entre la rhétorique et la réalité en matière d'égalité entre les hommes et les femmes; des structures chargées de la promotion de la condition féminine et du genre insuffisamment financées au sein d'institutions et d'organismes formels et non formels; l'amenuisement de l'espace et des ressources allouées aux organisations et les mouvements de défense des droits des femmes; les normes patriarcales qui entraînent une discrimination économique, juridique, politique et sociale à l'égard des femmes et des filles, reflétées aux niveaux individuel, familial, communautaire et organisationnel, et dans l'arène publique.

### **Un tel portrait de la situation des femmes a pour conséquences :**

- l'accès inégal à l'éducation; l'accès inégal aux facteurs de production; l'accès inégal aux facilités commerciales; des technologies inéquitables d'économie de main-d'œuvre; le travail accompli par les femmes sous-payé / non rémunéré ; des pratiques culturelles néfastes; des niveaux élevés de violence à l'égard des femmes et des filles; des taux élevés de VIH et de SIDA chez les femmes et les filles; la participation, la protection et la prévention limitées.

## STRATÉGIES TRANSVERSALES

- Identifier des programmes flexibles à fort impact mis en œuvre par synergie et gérés aux niveaux régional et national; accélérer le financement et le renforcement des capacités institutionnelles, y compris des OSC; identifier des partenariats et des synergies stratégiques; entreprendre des campagnes innovantes et mener des dialogues continus visant à transformer les normes sociales; éliminer la dichotomie entre les dispositions légales et les pratiques qui les sapent; mettre en application les engagements existants en matière d'égalité entre les hommes et les femmes; mobiliser les femmes et les hommes, les garçons et les filles; renforcer la responsabilité politique et sociale; adopter et plaider pour l'adoption de mesures spéciales temporaires visant à uniformiser les règles du jeu dans les domaines social, politique et économique ; la prise de décisions fondée sur des données et faits probants ; documenter et partager les bonnes pratiques et les modèles de réussite; et trouver des voies et moyens nouveaux et novateurs de mesurer le succès et de faire valoir les pratiques exemplaires.





**Les causes profondes de l'inégalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les quatre piliers ont guidé le choix des piliers (voir Note stratégique 6- Méthodologie). L'UA a entrepris un travail de cartographie de toutes les dispositions essentielles pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans un cadre normatif international et continental par rapport à l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable. Des mots clés récurrents ont été utilisés pour déterminer les quatre piliers. Cette section de la stratégie évalue la performance vis- à vis de chaque pilier. Les disparités sont utilisées pour déterminer les priorités, conformément aux avantages comparatifs des domaines de l'UA.**

## PILIER UN

**1**  
**Optimiser les résultats, les opportunités et les dividendes technologiques en ligne**

Education et travail de pourvoyeur de soins

Sécurité de revenus et protection sociale

L'inclusion technologique

*«Des résultats confirment que l'Afrique ne réussit pas à réaliser son plein potentiel de croissance parce qu'une part importante de son potentiel de croissance – les femmes – n'est pas pleinement exploitée». Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des Femmes en Afrique, Rapport 2016 du PNUD sur le Développement Humain en Afrique*

# Optimiser les ressources, les résultats et les retombées technologiques

Le discours sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE) change rapidement. Des études récentes indiquent que «l'égalité entre les hommes et les femmes est une approche intelligente ». Un rapport McKinsey indique qu'en réduisant les inégalités entre les hommes et les femmes, l'Afrique subsaharienne<sup>10</sup> a l'opportunité d'ajouter 12% ou environ 300 milliards de dollars à son produit intérieur brut (PIB) d'ici 2025<sup>11</sup>. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rapporte que la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'agriculture peut contribuer à l'augmentation des rendements de 20 à 30 %, l'augmentation de la production agricole de 2,5 % à 4 % à la réduction du nombre de personnes souffrant de la faim dans l'ordre de 12 à 17 %<sup>12</sup>. L'éducation des filles s'est révélée comme étant l'une des stratégies les plus efficaces pour pouvoir promouvoir le développement et la croissance économique. Des études ont montré que des mères instruites ont tendance à avoir des bébés en meilleure santé, mieux nourris et qu'il est plus probable que leurs propres enfants aillent à l'école, brisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté<sup>13</sup>. Pour que les femmes réalisent leur autonomisation économique et contribuent au développement durable, elles doivent avoir comme les hommes un accès égal à une éducation de qualité et au contrôle sur les moyens de production.

10. Les données utilisées dans le rapport portent uniquement sur l'Afrique subsaharienne

11. Note conceptuelle sur la Politique du Genre de l'UA, p1.

12. Etat de l'Alimentation et de l'Agriculture 2010-2011 <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e00.htm>

13. [https://www.unicef.org/esaro/5481\\_girls\\_education.html](https://www.unicef.org/esaro/5481_girls_education.html) consulté le 1 mai 2018

**L'avantage comparatif de l'UA :** La Zone de libre-échange continentale (ZLEC) a été lancée et montre des signes prometteurs d'accélération de croissance. L'UA accorde la priorité à la promotion des compétences dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce, de l'économie bleue, de l'industrie manufacturière et des filières/chaînes de valeur agricoles à haute croissance. L'UA peut tirer pleinement parti des partenariats publics-privés en identifiant les solutions, les innovations et les opportunités. L'Agenda 2063 de l'UA privilégie l'exploitation de la technologie pour améliorer l'activité agricole, en particulier pour les petits agriculteurs dont la plupart sont des femmes. Le réseau panafricain en ligne représente l'opportunité d'une initiative sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui s'appuie sur les TIC.

**Résultat 1.1 Éducation et prestation de soins :** L'éducation obligatoire et gratuite pour les filles et les femmes de 3 à 18 ans ; des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle axés sur les besoins du marché pour la jeunesse et les femmes.

**Inscription et rétention dans l'enseignement :** Les femmes constituent les deux tiers des adultes analphabètes en Afrique.<sup>14</sup> En dépit des liens établis entre l'autonomisation économique des femmes et l'allègement de la charge de travail *le Développement de la petite enfance (DPE)*.<sup>15</sup> reçoit moins de 0,1 % des allocations budgétaires des gouvernements africains consacrées à l'éducation. Seule la moitié des 35 pays d'Afrique dont les données sont disponibles versent des allocations pour le développement de la petite enfance.

Selon le rapport 2016 du PNUD sur le Développement Humain en Afrique, «En 2014, près de la moitié de tous les pays africains ont rapporté qu'ils avaient réalisé l'égalité du genre concernant l'inscription au primaire (UNECA 2015, paragraphe 23), bien que les préoccupations demeurent à propos du nombre d'enfants déscolarisés, de la qualité de l'éducation et des résultats d'apprentissage obtenus.<sup>16</sup> La situation la plus préoccupante se trouve en Afrique de l'Ouest avec une inégalité entre les hommes et les femmes de près de 50 %. La parité concernant l'inscription au secondaire est défavorable aux garçons au Lesotho, en Namibie, Cap Vert, Sao Tome et Principe, aux Seychelles, au Botswana et en Afrique du Sud (UNECA et al.2015).<sup>17</sup>

Alors que l'Afrique a réussi à *réduire les disparités entre les hommes et les femmes au niveau primaire*<sup>198</sup>, les disparités existant au niveau secondaire se réduisent nettement plus lentement. *Seulement quelques pays ont réussi à obtenir 30 % de taux nets d'inscription des filles au secondaire*<sup>19</sup>. Il y a plus d'hommes que de femmes dans les institutions d'études supérieures<sup>20</sup>.

**Disparités hommes-femmes, préjugés et stéréotypes dans l'enseignement:**

Il existe des disparités entre les hommes et les femmes concernant la

14. Alphabétisation et éducation non-formelle, UNESCO disponible sur <http://www.unesco.org/new/en/dakar/education/literacy/>, UNESCO

15. Ibid

16. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique page 45

17. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique page 45

18. Rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2015

19. Statistiques Unesco <http://data.uis.unesco.org/>

20. Statistiques Unesco, 2017 <http://data.uis.unesco.org/>

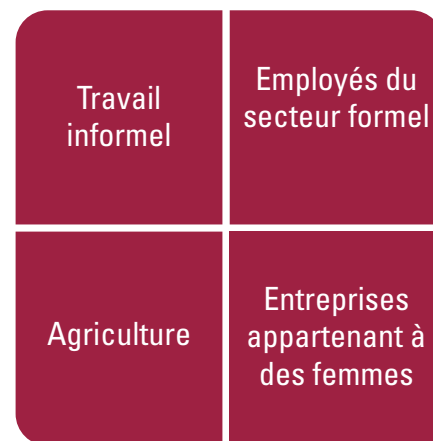
performance des filles et des garçons dans le secondaire dans la plupart des pays d'Afrique<sup>21</sup>, en raison du double rôle des filles en tant qu'apprenantes et prestataires de soins. Alors que les femmes forment la majorité des institutrices dans l'enseignement primaire, l'équilibre entre les hommes et les femmes change au niveau de l'enseignement secondaire<sup>22</sup>. Des études indiquent les préjugés qu'ont des enseignants envers les garçons au détriment des filles, en encourageant les garçons à participer davantage en classe et à répondre aux questions, en particulier dans les matières comme les mathématiques et les sciences<sup>23</sup>. Peu de femmes et de filles choisissent les filières STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) aux niveaux secondaires et universitaires. Toutefois, des pays introduisent des incitations pour encourager les filles à faire des études dans le secteur des science, technologie, ingénierie et mathématiques ou à opter pour des matières y afférentes<sup>24</sup>.

**Des économies qui prennent en compte le genre :** Les femmes africaines constituent, d'une part, la majorité des couches pauvres, dépourvues, sans terre, sans emploi, qui exercent des activités dans le secteur informel. Elles portent sur leurs épaules la responsabilité de dispenser des soins, en particulier lorsque la guerre, la famine et la maladie ont réduit considérablement les capacités de réponse des États. D'autre part, les femmes africaines ont fait preuve d'une immense résilience, car elles gèrent leurs propres entreprises, qui doivent être reconnues et élargies.

L'UA estime que, chaque année, les pays africains perdent 25 % de leur PIB en raison de la corruption<sup>25</sup>. Cette pratique affecte les recettes fiscales et a un impact direct sur la prestation des services sociaux et des soins et sur la protection sociale<sup>26</sup>. La corruption institutionnalisée continue à favoriser les flux financiers illicites. Les policiers corrompus harcèlent souvent les femmes dans le secteur informel<sup>27</sup>. Les femmes et les filles continuent à assumer la part inégale des *tâches familiales et domestiques non rémunérées (TFDNR)* ce qui est une contrainte sérieuse par rapport à leur autonomisation<sup>28</sup>. En moyenne, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques, notamment les soins aux enfants et aux personnes âgées, les tâches ménagères, la recherche de l'eau potable et du bois pour la cuisine. En République-Unie de Tanzanie, les femmes consacrent cinq fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques.

### Interventions de l'UA ::

- **Intervention 1.1.1:** Accorder la priorité politique et financière aux initiatives existantes de l'UA et aux campagnes pour la parité homme-femme à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation, du choix des filières STIM et de la formation technique professionnelle.



Quatre domaines de travail figurant dans le rapport du Groupe de travail de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des Femmes.

21. Facteurs extrascolaires et de non-scolarisation qui affectent la participation et la performance des filles dans les matières STIM : (maison/facteurs communautaires ; distance de l'école ; sécurité ; utilisation du temps) : l'expérience de la phase pilote, 1998, Forum des Educatrices africaines
22. 2017/8 Rapport – La responsabilisation dans le secteur de l'éducation : Respecter nos engagements, 2017, UNESCO
23. Aborder les stéréotypes liés à l'égalité homme-femme dans les salles de classe : Comment réaliser un environnement propice à l'apprentissage des adolescentes ?, discussion Wiki-genre en ligne : synthèse du rapport disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002506/250613e.pdf>
24. Protocole de la SADC sur le Genre, Cadre de MER, 2017, SADC
25. Union africaine
26. Baromètre du Protocole de la SADC sur le Genre, 2017
27. Quelles sont les dimensions du genre des mouvements illicites de capitaux ? Renforcer l'engagement et la contribution des Africaines», FEMNET' (2017).
28. Nos Voix, Perspectives et Expériences, Tâches familiales et domestiques non rémunérées, Oxfam, octobre 2017.

29. Voir discussions dans Oxfam (2014) Il est temps d'en finir avec l'inégalité extrême: Oxford: Oxfam GB, disponible sur: [http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/cr-even-it-up-extreme-inequality-291014-en.pdf](http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/cr-even-it-up-extreme-inequality-291014-en.pdf) p.10
30. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 4
31. ONU Femmes : Progrès dans le monde des femmes 2015 – 2016
32. Ibid. L'Afrique du Sud avec 17 semaines de congés de maternité payés, avait le plus élevé.

- **Activité 1.1.1.1:** Organiser une campagne continentale contre l'analphabétisme afin qu'elle soit considérée comme une pratique traditionnelle néfaste et veiller à ce que le « décrochage scolaire » soit un délit punissable par la loi ; mobiliser les bourses et encourager la révision du programme d'études concernant les programmes STIM .

## Résultat 1.2 L'autonomisation économique et l'inclusion

**financière:** L'Autonomie en matière de revenu et de protection sociale pour plus de femmes et de filles.

**Emploi:** Les économies des pays africains sont fragmentées, manquent de ressources, sont petites et ne connaissent pas une croissance rapide, ce qui constitue la principale raison de la féminisation de la pauvreté<sup>29</sup>. Trop de femmes africaines sont prises dans le cercle vicieux de la pauvreté<sup>30</sup>. Dans la plupart des pays du continent, les femmes constituent la plus grande majorité des sans-emplois, alors que celles qui ont un emploi se retrouvent à majorité à des postes moins rémunérés. La plupart des femmes exercent des activités dans le secteur informel, des emplois temporaires, à mi-temps et non permanents.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Afrique subsaharienne est de 30 % par rapport à l'écart salarial entre les femmes et les hommes à l'échelle mondiale qui est de 24 %<sup>31</sup>. Seuls 22 pays d'Afrique subsaharienne atteignent ou dépassent les normes du Bureau international du travail (BIT) des 14 semaines de congés de maternité rémunérés<sup>32</sup>. La privatisation des services de base a un impact aussi bien sur les opportunités des femmes d'avoir des emplois décents que sur les opportunités de réduction de leurs tâches domestiques et familiales non rémunérés.

### Des emplois pour les femmes, une priorité essentielle pour l'Afrique du Nord

En Afrique du Nord, les femmes ont réalisé des progrès qui vont au-delà de ceux de leurs pairs des pays en développement en matière de taux d'alphabétisation, de mortalité infantile et d'espérance de vie. Elles ont même dépassé la parité homme-femmes, dans certains cas, ce qui a permis de réduire les disparités entre les hommes et les femmes dans des domaines tels que l'enseignement supérieur, où les femmes sont plus nombreuses désormais. Et pourtant, cela ne s'est pas traduit par de plus grandes opportunités pour les femmes de la région. L'écart du chômage entre hommes et femmes en Afrique du Nord est en hausse, doublant durant les 25 dernières années, et passant de 5 % en 1985 à plus de 10 % en 2010. Alors que plus de 50 % de femmes dans les autres régions développées sont employées ou recherchent activement un emploi, seules 25,2 % de femmes d'Afrique du Nord font de même. La création

d'emploi, en particulier pour les femmes, est une priorité essentielle dans cette région<sup>33</sup>.

**Agriculture et accès aux moyens de production :** Dans le monde entier, il est estimé que les femmes possèdent moins de 1% de biens fonciers, mais on considère qu'elles contribuent entre 60 et 80 % de la production alimentaire des pays<sup>34</sup>. Au Kenya, seulement 6 % de femmes détiennent des titres de propriété foncière. Au Malawi, seulement 3 % d'entre elles sont inscrites comme propriétaires de terrains commerciaux. En Ouganda, les femmes possèdent seulement 5 % du patrimoine foncier. Au Ghana, la valeur monétaire du patrimoine foncier appartenant aux hommes est trois fois supérieure à celle des femmes<sup>35</sup>. En Éthiopie, plus de deux millions de femmes sont enregistrées comme propriétaires de terres et plusieurs pays ont des lois autorisant l'accès des femmes aux biens fonciers.

L'agriculture est l'épine dorsale de la plupart des économies africaines, contribuant en moyenne entre 30 et 40 % au produit intérieur brut (PIB). Les petites exploitantes agricoles représentent près de la moitié de la main d'œuvre dans le secteur agricole en Afrique. La grande majorité des pratiques agricoles sont des pratiques agricoles de subsistance qui dépendent principalement de la pluie. Le changement climatique a déjà eu un impact substantiel sur l'agriculture et la production alimentaire. Les petites exploitantes agricoles sont particulièrement touchées par ces changements en raison de leurs capacités d'adaptation limitées et du niveau plus élevé de vulnérabilité. Cette situation est exacerbée par un manque d'accès à la justice, en particulier pour les femmes vivant en milieu rural.

Relever les défis liés à la production agricole et à la productivité des petites exploitantes agricoles pourrait contribuer à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à inaugurer une nouvelle ère de croissance économique. Les femmes et les filles constituent la majorité des personnes les plus touchées par les effets du **changement climatique et de la dégradation de l'environnement**. Elles ont moins de possibilités d'accéder aux ressources environnementales<sup>36</sup>. Pour que les agricultrices soient productives, il s'avère important qu'elles aient un accès égal aux intrants agricoles durables du point de vue environnemental et social et aux marchés et techniques d'élevage résistantes au climat, et qu'elles disposent des informations sur le climat.

**L'économie bleue** constitue une composante essentielle de l'Agenda 2063 et offre une grande opportunité d'atteindre les objectifs de développement continentaux post 2015, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à l'emploi et au leadership.

L'appropriation des terres pour des projets d'extraction minière ont mis la vie des femmes et leur sécurité alimentaire en péril. Les opinions et voix des femmes manquent dans l'industrie minière. Elles sont typiquement

33. [http://web.worldbank.org/archive/website01418/WEB/0\\_\\_C-226.HTM](http://web.worldbank.org/archive/website01418/WEB/0__C-226.HTM) consulté en mai 2018
34. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 58
35. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 58
36. CARE International (2012) Plus égalitaire, Plus Résilient : Pourquoi Care International fait de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes une priorité dans l'adaptation au changement climatique Londres: CARE International, disponible sur: [http://www.careclimatechange.org/files/CARE\\_Issue\\_Brief\\_010412\\_GenderFINAL.pdf](http://www.careclimatechange.org/files/CARE_Issue_Brief_010412_GenderFINAL.pdf)

moins bien rémunérées que les hommes, et n'ont pas d'accès ou d'opportunités d'acquérir des compétences techniques. Elles sont souvent cantonnées dans des emplois les plus dangereux<sup>37</sup>.

**Le commerce et l'entreprise : Le commerce informel transfrontalier** (CIT), un secteur où les femmes prédominent, représente une part importante du volume total du commerce. Bien que les femmes soient parvenues à se lancer dans des *secteurs traditionnellement réservés* aux hommes, comme l'extraction minière, le transport maritime, l'aviation, la construction, les TIC et le traitement informatique, la grande majorité des femmes opère toujours dans le secteur informel. À titre d'exemple, au Togo, les femmes sont d'importantes opératrices économiques et contribuent à 46 % du PIB. Cependant, leurs entreprises sont principalement informelles avec plus de 70 % de représentation féminine dans ce secteur, en particulier l'artisanat et les activités commerciales. Bien que 54 % de la main d'œuvre soit constituée de femmes, il y a seulement 30 % de femmes dans le secteur manufacturier et 40 % dans l'agro-industrie<sup>38</sup>. L'Afrique se lance dans de grands projets d'infrastructure, à l'intérieur des pays et au-delà des frontières. La construction est traditionnellement dominée par les hommes. La prochaine décennie offre l'opportunité d'ouvrir l'infrastructure à une plus grande participation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et les avantages qui en découlent.

#### Interventions de l'UA :

- **Intervention 1.2.1:** Intégrer et prendre en compte les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets phares de l'UA, les initiatives de transformation et les protocoles sur l'autonomisation économique, l'inclusion financière et la protection sociale, créer le Fonds de développement pour les Femmes africaines (deuxième Fonds pour les femmes africaines) et réduire les risques des femmes dans le commerce et les transactions bancaires.
  - **Activités 1.2.1.1:** Mobiliser l'expertise technique et le financement afin d'élaborer des outils pour les connaissances et la reddition de comptes pour soutenir une intégration efficace et l'obligation redditionnelle en matière d'égalité homme-femme dans tous les principaux projets transformationnels continentaux et les protocoles de l'UA, mettre en place le Fonds pour le développement des Femmes africaines (deuxième Fonds pour les Femmes africaines), et mettre en œuvre des projets-pilote pour réduire les risques des femmes dans les transactions bancaires, formaliser le commerce et reconnaître le travail de prestataires de soins.

**Résultat 1.3 la Technologie et l'inclusion numérique :** Les femmes et les filles utilisent plus activement la technologie et sont des actrices influentes dans l'espace technologique, et des solutions technologiques en ligne qui promeuvent l'égalité entre les hommes et les femmes sont financées.

37. Oxfam International (March 2017): Document de synthèse sur la Justice du Genre et les industries minières

38. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 68



Les disparités homme-femme dans le secteur des TIC en Afrique est de 23 %<sup>39</sup>. Les facteurs essentiels qui l'expliquent incluent la disponibilité, l'accessibilité financière, la culture et les normes, (par exemple dans les foyers, la priorité est accordée aux garçons en ce qui concerne l'utilisation de la technologie ; la violence à caractère sexiste en ligne, les restrictions de mouvements et les limites en matière d'accès aux appareils) ; les capacités et les compétences, la pertinence du contenu ; la participation au processus de prise de décisions sur l'Internet et/ou dans le secteur des technologies ; les politiques appropriées ; et/ou autres obstacles systémiques<sup>40</sup>. Les avancées dans le fonctionnement et l'accessibilité des réseaux sociaux offrent de nouvelles opportunités aux droits des femmes et aux mouvements pour l'égalité des femmes d'organiser et de mener une campagne en faveur du changement. Mais plus de 70 % des personnes qui ont rapporté avoir été victimes d'abus sur l'Internet durant la dernière décennie sont des femmes<sup>41</sup>. Et pourtant, comme l'a fait ressortir le Groupe de travail de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes, «Les innovations et applications en nouvelles technologies digitales ont le potentiel d'accélérer l'autonomisation économique des femmes... Une étude de 2016 du programme M-PESA au Kenya qui propose des services financiers à travers une plateforme de téléphonie mobile, souligne que ce programme a permis à 186 000 femmes d'abandonner un mode de vie axé sur la subsistance au profit d'un mode de vie axé sur le commerce».<sup>42</sup>

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 1.3.1:** Approuver des solutions technologiques et des plateformes qui permettent de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes.
  - **Activités 1.3.1.1:** Faire du plaidoyer auprès des entreprises technologiques et les institutions financières pour financer de nouvelles entreprises et niches innovantes, qui proposent des solutions qui prennent en compte l'égalité entre les hommes et les femmes, et chercher à encourager la participation égale et effective des femmes et des filles aux activités de l'espace technologique.

39. International Telecommunication Union. (2016). ICT Facts and chiffres 2016. [www.itu.int/en/ITU/Statistics/Pages/facts/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU/Statistics/Pages/facts/default.aspx) L'écart du genre estimé par l'ITU représente la différence entre les taux de pénétration de l'Internet pour les hommes et pour les femmes relativement au taux de pénétration de l'Internet pour les hommes, exprimé en tant que pourcentage
40. Recherche de l'Association of Progressive Communications, mai 2017.
41. Gurumurthy (2004), "Remettre en question les inégalités du genre dans la société d'information", Le Genre et le Développement en résumé, publication numéro 15, septembre 2004.
42. Groupe de haut niveau du secrétaire général des NU sur l'autonomisation économique des femmes, «Ne laisser personne à la traîne, Agir pour un changement transformationnel sur l'autonomisation économique des femmes»

## PILIER DEUX

**2**  
**Dignité, Sécurité et Résilience**

Santé, SRHR, HTP

Violence contre les  
femmes

Sécurité humaine

# Dignité, sécurité et résilience

La dignité, la sécurité et la résilience sont essentielles à la réalisation de l'égalité du genre. Le rapport d'évaluation de l'Afrique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (UNECA, UA et BAD) fait état de disparités en matière de bien-être des femmes relativement à «l'œuvre inachevée» de notre siècle et les priorités du développement durable. Le rapport a mis un accent particulier sur la Santé sexuelle et reproductive & les droits à la reproduction en raison de ses liens essentiels avec d'autres facteurs déterminants de développement et le bien-être des enfants<sup>43</sup>. Étant donné que le niveau de développement humain est de 13 % plus bas pour les femmes africaines que pour les hommes<sup>44</sup>, ce pilier est important dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des Femmes –Cadre des droits des Femmes.

La violence faite aux femmes et les pratiques traditionnelles y afférentes sont symptomatiques des normes sociales acceptables dans nombre de pays et communautés : «Le spectre de la violence affectant les femmes à travers l'Afrique comprend la violence domestique, le viol, la mutilation génitale féminine (MGF), l'intimidation et les menaces à la sécurité personnelle des femmes en périodes de guerre et de conflit»<sup>45</sup> Ces violences sont exacerbées en temps de conflits. La sécurité humaine et l'intégrité corporelle des femmes sont importantes pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Avantage comparatif de l'UA :** Les campagnes de l'UA en faveur de la réduction accélérée de la mortalité maternelle

43. <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/mdg2007.pdf>
44. Ibid
45. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 41

46. Ibid
47. Conformément au Protocole de Maputo
48. Selon la liste généralement approuvée des pratiques traditionnelles néfastes
49. <https://www.devex.com/news/health-funding-in-africa-how-close-is-the-au-to-meeting-abuja-targets-81567>, consulté en décembre 2017.
50. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012, FAO, WFP et IFAD
51. L'Afrique 2030: Comment l'Afrique peut-elle réaliser les objectifs de développement durable, 2017, Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique
52. Le rapport sur l'écart, 2014, ONUSIDA
53. Comprendre les données : L'épidémie de VIH en Afrique de l'est et australe <http://www.saaids.co.za/Presentations%20AIDS%202017>
54. SADC (2016) UN CSW Résolution 60 sur les Femmes, les Filles, le VIH et le SIDA
55. Egalité du Genre, Réduction de la Pauvreté et Croissance Inclusive, Stratégie de la Banque Mondiale sur le Genre (2016-2023) p31.
56. Tchad, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sierra Léone et Somalie

en Afrique (CARMMA) et de la fin du mariage des enfants en Afrique ont été saluées parce qu'elles recentraient l'attention et les ressources sur ces inhibiteurs sociaux essentiels et pourtant presque silencieux. L'UA a la légitimité et le pouvoir de remettre en cause les normes sociales qui empêchent le changement de se produire. L'Architecture de Paix et de Sécurité est bien établie et a pris en compte la nécessité pour les femmes de participer de manière égale et effective au processus de paix. En 2014, le Président de l'UA a nommé un Envoyé spécial pour les Femmes, la Paix et la Sécurité. Au cours du 25<sup>e</sup> Sommet de l'UA en 2015, les leaders de l'UA ont pris la résolution d'accélérer l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. En juillet 2016, l'AU a lancé le rapport sur «La mise en œuvre du Programme Femmes, Paix et Sécurité». Ce rapport «souligne l'importance de la mise en œuvre par les États membres et les CER de la résolution 1325 des NU comme point de départ de l'évaluation de l'état de mise en œuvre d'un Programme plus élargi pour les Femmes, la Paix et la Sécurité sur le continent»<sup>46</sup>.

### Résultat 2.1 Santé, santé sexuelle et reproductive et droits à la reproduction (SSR & DR)<sup>47</sup>, pratiques traditionnelle néfastes<sup>48</sup>

: Les femmes et les filles ont de plus grandes chances de survie, jouissent d'une meilleure nutrition et du bien-être et leurs droits sont protégés.

**Santé et nutrition** : Une décennie après l'adoption de la Déclaration d'Abuja en 2001 demandant aux gouvernements africains de s'engager à consacrer 15 % de leurs dépenses à la santé, seuls six pays africains ont atteint cet objectif<sup>49</sup>. En 2015, 27 pays ont amélioré le pourcentage des dépenses gouvernementales totales consacrées à la santé.

Une personne sur six sur le continent *souffre de malnutrition*<sup>50</sup>; cela a pour résultats des bébés de faibles poids à la naissance, perpétuant ainsi le cycle de malnutrition et de santé précaire. L'Afrique continue à porter la charge des *maladies transmissibles et non transmissibles*<sup>51</sup>. Le continent a les plus forts taux d'infections au VIH<sup>52</sup>, le taux le plus élevé chez les adolescentes et les jeunes femmes qui sont parfois contraintes de pratiquer le commerce du sexe pour leur survie<sup>53</sup>. En 2016, la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) a parrainé la résolution à la conférence des Nations Unies sur la Condition des Femmes pour obtenir des engagements des gouvernements à investir et en finir avec les nouvelles infections chez les femmes, en particulier les filles et les adolescentes<sup>54</sup>. Les besoins en matière de santé mentale et le soutien psychosocial, en particulier pour les femmes jeunes, sont souvent négligés et sous-financés.

En dépit des grands progrès enregistrés dans la réduction de la mortalité maternelle, le risque de durée de vie reste à 1 sur 38<sup>55</sup>. Dans certains pays africains<sup>56</sup>, au moins une femme sur 25 meurt des complications liées à l'accouchement ou à la grossesse, et une part plus importante aura des séquelles de longue durée après l'accouchement (Carresco,

2015)<sup>57</sup>. La Campagne pour la réduction accélérée de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), lancée en 2004 par 44 pays, compte désormais 51 membres

### Les meilleures pratiques en matière de planification familiale et de santé reproductive

La campagne CARMMA cite le **Zimbabwe** comme pays innovateur en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et néonatale grâce à un programme national solide de planification familiale : le pourcentage de couples mariés qui utilisent une méthode de planification familiale a augmenté, passant de 48 % en 1994 à 65 % en 2009.<sup>58</sup>

**Le Rwanda** figure parmi les cinq pays les plus performants d'Afrique en termes de réduction de la mortalité maternelle, avec un déclin de 77,1 % entre 1990 et 2013. L'approche gouvernementale rwandaise comporte trois volets, à savoir la formation du personnel de santé, la participation active des femmes enceintes et l'apprentissage entre pairs au niveau communautaire.<sup>59</sup>

La République de **Guinée** et le **Mali** offrent maintenant une intervention chirurgicale (césarienne) gratuite. Le Sommet mondial sur la planification familiale, FP 2020, constituera une plate-forme importante pour évaluer les progrès accomplis, à ce jour, au plan mondial, et les enseignements tirés contribueront à faire progresser cet important programme.

Du fait de la croissance économique et d'un plus grand nombre de femmes qui intègrent la main d'œuvre, les femmes africaines sont confrontées à un nouveau risque sanitaire dû au stress, aux mauvaises habitudes alimentaires et au manque d'exercices physiques, ce qui les expose à des maladies non transmissibles comme l'obésité, le diabète et l'hypertension.

**Sports** : Les femmes et les filles sont absentes de façon flagrante dans presque toutes les activités sportives, dans les administrations du sport et dans le marketing sportif. Accorder la priorité à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport a le potentiel de contribuer à la promotion d'un leadership féminin, des femmes modèles pour les autres et de l'accès aux ressources, de la sensibilisation aux questions liées au genre, notamment la santé sexuelle et reproductive et la violence faite aux femmes, l'impact positif du sport sur la santé et la réduction des risques de maladies chroniques avec l'âge.<sup>60</sup>

**La santé sexuelle et reproductive et droits à la reproduction (SSR & DR) et la jeunesse** : Environ un tiers des femmes africaines jeunes tombent enceintes autour de l'âge de 16 ans<sup>61</sup>. Des progrès ont été réalisés

57. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, page 39
58. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 47
59. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 49
60. Dudfield, O and M Dingwall-Smith (2015), Sport for Development and Peace in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Commonwealth Analysis., Commonwealth Secretariat, London.
61. Initiative mondiale sur les enfants déscolarisés, 2014 Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud

concernant l'autorisation des adolescentes ayant décroché en raison de leur grossesse à poursuivre leurs études mais typiquement, c'est la fillette et non le garçon qui souffre des conséquences. L'éducation sexuelle ne s'accompagne pas d'informations adéquates sur la Santé Sexuelle et Reproductive et les Droits en matière de reproduction, ni sur l'existence de *centres de santé reproductive*, conviviaux aux jeunes dans les régions urbaines et encore moins dans les régions rurales<sup>62</sup>. Des taux élevés de *violence sexuelle et de harcèlement sexuel* ont été enregistrés dans les écoles, ce qui a des effets dévastateurs sur la performance et la santé en général des jeunes femmes<sup>63</sup>, des actes qui sont le plus souvent perpétrés par les enseignants et les autres apprenants<sup>64</sup>. L'intimidation des jeunes garçons par des garçons plus âgés est répandue dans les écoles et a des conséquences désastreuses. Des facteurs aussi essentiels que ceux l'inadéquation des installations sanitaires peuvent avoir une influence sur la performance des filles dans les écoles<sup>65</sup>.

**Les pratiques néfastes : la mutilation génitale féminine (MGF)** est pratiquée au sein de certaines communautés dans 29 pays<sup>66</sup>. D'ici 2050, près d'une naissance sur trois dans le monde se produira dans les 29 pays d'Afrique où ces MGF sont concentrées, et environ plus de 500 millions de filles et de femmes y vivront.<sup>67</sup>

**Le mariage des enfants** reste un problème majeur, avec quelque 50 % de filles qui sont mariées en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Centre ont moins de 18 ans. En juin 2015, l'UA a adopté une Position Commune pour mettre fin au mariage des enfants, y compris l'élaboration et la promulgation de lois établissant l'âge minimum du mariage à 18 ans. En juin 2016, le Forum Parlementaire de la SADC a adopté une loi type pour mettre fin au mariage des enfants<sup>68</sup>.

62. Etendre l'accès aux services de contraception aux adolescents, 2012 Organisation mondiale de la santé

63. Orientation mondiale : la violence basée sur le genre liée à l'école, UNESCO et ONU Femmes, 2016

64. Violence envers les enfants, Etude générale du secrétaire général des Nations Unies 2006, disponible sur [https://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG\\_violencestudy\\_en.pdf](https://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_en.pdf)

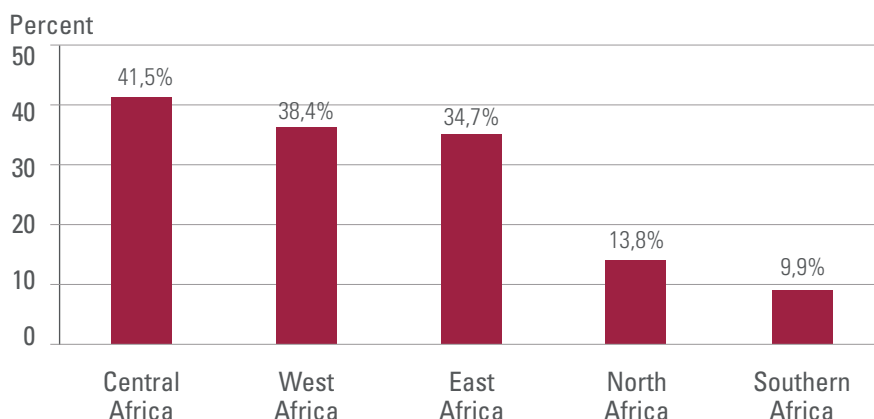
65. Lever des mains propres, Progrès d'Apprentissage, Santé et Participation à travers le projet WASH dans les écoles, 2010, UNICEF

66. Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie

67. Ibid

68. Le mariage des enfants en Afrique, Un résumé par les filles et non par les épouses, 2015

**Figure 1** Child marriage prevalence by sub-region 2005-2013



## Le programme du Malawi enregistre des progrès substantiels concernant les filles

Après sa première année d'entrée en opération, le Programme de transfert conditionnel du Malawi a entraîné une hausse conséquente des inscriptions dans l'enseignement, de même qu'une diminution des mariages précoces, des grossesses des adolescentes, de l'activité sexuelle et des comportements sexuels à risque. Cette implication suggère fortement que les filles et les jeunes femmes sont retournées ou sont restées scolarisées, et qu'elles ont retardé de façon significative le début de leur activité sexuelle. De plus, les filles et les jeunes femmes qui étaient déjà sexuellement actives ont réduit la fréquence de leur activité sexuelle. Le programme a également permis de retarder le mariage, qui est l'alternative principale de la scolarisation des jeunes filles au Malawi, et de réduire leurs possibilités de tomber enceintes.<sup>69</sup>

### Interventions de l'UA

- **Intervention 2.1.1:** Former une coalition continentale pour améliorer les résultats des initiatives existantes des femmes en matière de santé au niveau de l'UA et au niveau mondial visant à réduire les décès prématurés et évitables, la malnutrition, les fistules et la violence faite aux femmes et aux filles.
  - **Activité 2.1.1.1:** Mobiliser le financement et les réseaux et améliorer les meilleures pratiques nationales en faveur du soutien aux initiatives de l'UA sur la santé des femmes et la planification familiale, leur bien-être, mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, organiser des campagnes de remises en forme pour freiner les maladies non transmissibles (MNT) et appuyer les industries agroalimentaires qui promeuvent les aliments nutritifs pour les femmes.

### Résultat 2.2 La violence faites aux femmes et aux filles et les processus de paix:

Toutes les formes de violence envers les filles et les femmes sont réduites, pénalisées et condamnées par la société ; les femmes participent au même titre que les hommes aux processus de paix.

**Des niveaux élevés de violence à caractère sexiste** sont contraires à la vision de l'Agenda 2063, notamment la «sécurité humaine et une forte réduction de crimes violents». Le rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique note que «l'Afrique détient un taux alarmant de violence faite aux femmes, alimentée principalement par des normes sociétales fondées sur l'infériorité des femmes. Le rapport 2014 du Bureau des Nations Unies pour les Droits Humains (BNUDH) nous rappelle que les droits des femmes continuent à être violés de façon routinière et que cette réalisation ne reçoit pas suffisamment d'attention. Des millions de femmes et de filles africaines souffrent quotidiennement

« *La violence faites aux femmes n'est cautionnée par aucune culture ou religion. Nous devons y mettre un terme.* »

**Moussa Faki Mahamat,**  
président de la CUA

69. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, page 50

70. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, page 108  
 71. Ibid  
 72. Stratégie de la Banque Mondiale sur le Genre 2016-2023, p33.  
 73. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, page 104  
 74. Ibid  
 75. Ibid  
 76. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, p103

d'une violence qui n'est presque pas visible. Les personnes impliquées, aussi bien les hommes que les femmes, restent presque toujours silencieuses, en partie en raison de la croyance répandue dans de nombreux pays que la violence domestique est purement une affaire privée »<sup>70</sup>.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au moins 46 % des femmes en Afrique ont subi d'une manière ou d'une autre la violence à caractère sexiste<sup>71</sup>. Cette forme de violence met en relief d'importants problèmes de santé publique en raison de ses conséquences physiques et mentales et le secteur de la santé publique fournit un accès essentiel aux soins aux survivants<sup>72</sup>. Une étude en Tanzanie indique que les femmes qui sont exposées à des actes de grande violence de la part de leurs partenaires gagnent 43 % moins de revenus que leurs homologues<sup>73</sup>. Les femmes vivant dans les zones de conflit sont à risques particuliers de déplacements, de violence et de viol. De nouvelles formes de violence à caractère sexiste, comme le trafic d'êtres humains, sont aussi en hausse.<sup>74</sup>

Des enquêtes démographiques et sanitaires montrent comment la violence à caractère sexiste est devenue une pratique courante dans nombre de pays. Par exemple, 54 % des femmes estiment que la violence domestique est justifiée pour certains motifs<sup>75</sup>. En Guinée et au Mali, plus de 75 % des femmes ont dit trouver que la violence conjugale est une pratique acceptable. Un changement d'attitude est important afin d'éliminer la violence à caractère sexiste<sup>76</sup>. Cependant, les programmes visant à éliminer cette forme de violence ont tendance à être plus réactifs que préventifs.

### **Les écoles de maris au Niger remettent en cause les normes sociales**

Dans le rapport 2013 du Développement humain en Afrique, le Niger occupe la dernière place en ce qui concerne les mesures prises pour assurer l'égalité hommes-femmes. Des normes sociétales en vigueur considèrent les hommes comme les décideurs dans les foyers, même lorsqu'il s'agit de questions liées à la santé des femmes. Lié au statut inférieur de la femme est le taux élevé de mortalité maternelle – sur 100 000 naissances vivantes, quelque 590 femmes meurent des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement selon le rapport sur l'état de la population mondiale de 2013. Seulement 14 % de femmes utilisent une forme de contraception alors que 12 % utilisent une méthode contraceptive moderne. Ces chiffres contribuent au taux de fertilité élevé en vigueur dans ce pays et augmentent les risques pour la santé des femmes. Les écoles de maris visent à inverser cette tendance. Ces écoles ne sont pas des institutions formelles. Ce sont plutôt des rassemblements de maris, qui discutent entre eux de solutions possibles par rapport aux préoccupations de santé reproductive. (Source: UNFPA <https://www.unfpa.org/news/schools-husbands-gaining-ground-rural-niger> site consulté en avril 2018).



**Adoption des plans d'action de la Résolution 1325<sup>77</sup> des Nations Unies et des résolutions subséquentes :** 119 États membres de l'UA ont adopté des plans d'action nationaux, principalement en Afrique de l'Ouest où 13 des 15 pays ont adopté ces plans. Les pays de l'Afrique australe, centrale et du nord sont à la traîne<sup>78</sup>.

**Les femmes sont toujours sous-représentées dans les processus de maintien de la paix.** En 2011, seulement deux pays avaient des femmes signataires dans les processus de maintien de paix, trois pays avaient des femmes comme principales médiatrices, six autres pays avaient des femmes témoins dans les processus de paix et cinq avaient des femmes membres des équipes de négociations.<sup>79</sup>

**La radicalisation et le fondamentalisme religieux :** La religion et le fondamentalisme forment une combinaison mortelle partout dans le monde et ont des conséquences particulières sur les efforts visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes car ils représentent une menace claire pour les droits des femmes. L'Afrique ne fait pas exception à cette règle. Les conflits les plus récents sont au Nigéria et au Nord du Soudan. Le contrôle de l'autonomie corporelle de la femme et la surveillance de normes strictes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et la principale source de l'idéologie fondamentaliste qui transcende toutes les frontières religieuses et géographiques.<sup>80</sup>

**Réparations :** Au cours des dernières décennies, différents modèles de justice transitionnelle se sont développés à travers l'Afrique afin de tenter de faire face aux abus massifs de droits humains, qui ont eu cours durant les conflits. Ces mécanismes, aussi bien judiciaires que non judiciaires, n'ont souvent pas réussi à combattre de manière adéquate la violence à caractère sexiste temps de conflit<sup>81</sup>. La problématique ou les réparations dans de tels cas gagne du terrain et constitue une priorité importante au cours de la période à venir.

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 2.2.1:** Former une coalition continentale afin d'améliorer les résultats des initiatives existantes au niveau de l'UA et à l'échelle mondiale pour mettre fin et pénaliser la violence faite aux femmes et aux filles ; encourager la participation effective des femmes aux processus de paix ; élaborer des directives sur les réparations et plaider en faveur de leur prise en compte dans la justice transitionnelle et dans les processus de paix.
  - **Activité 2.2.1.1:** Mettre en œuvre les directives de l'UA sur l'élimination de la violence faites aux femmes (y compris le soutien psychosocial et le harcèlement en ligne), peaufiner les directives de l'UA sur la prévention de la violence sexuelle au cours des conflits armés ; le cadre de résultats continental de l'UA concernant la résolution 1325 des NU ; Les programmes

77. La Déclaration de Windhoek de mai 2000, soutenue par la Namibie, a mené à la première résolution de taille sur les Femmes, la Paix et la Sécurité qui a été renforcée par la suite par huit autres résolutions.
78. Application de l'Agenda sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en Afrique, p13.
79. ONU Femmes (2012): Participation des femmes dans les processus de paix en Afrique (1992 – 2011)
80. <https://www.opendemocracy.net/ayesha-imam-isabel-marler-laila-malik/womens-rights-development-and-religious-fundamentalisms-devil-consulté-le-4-décembre-2017>.
81. <http://www.accord.org.za/ajcr-issues/%EF%BF%BCgender-and-transitional-justice-in-africa/>, consulté en mai 2018

82. <http://nationalinterest.org/blog/the-buzz/the-wars-ravaging-africa-2016-14993>
83. Thomas Plumber and Eric Neumayer, "Le fardeau inégal de la guerre : L'effet des conflits armés sur l'écart du genre dans l'espérance de vie." *International Organisation* 60 (3): 723-754 (2006).

de l'UA sur le Genre, la Paix et la Sécurité, les programmes d'échange pour les réseaux de femmes, FEMWISE et le réseau de médiateurs, et financer des projets au niveau national visant à pénaliser la violence faite aux femmes.

**Résultat: 2.3: Sécurité humaine:** Des engagements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'action humanitaire, la migration et le plan d'action de la Conférence des Parties (COP) pour les femmes atteignent des niveaux plus élevés de mise en œuvre.

En 2014, l'Afrique a connu plus de la moitié des conflits mondiaux, bien qu'elle compte seulement 16 % de la population mondiale<sup>82</sup>. Les femmes sont plus durement touchées que les hommes en raison du manque d'alimentation et d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, de la précarité et de l'effondrement des services de santé, des déplacements massifs, de la dislocation familiale, du stress et la violence à caractère sexiste<sup>83</sup>. Ces conflits ont d'importantes conséquences sur les efforts visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Le changement climatique a plusieurs impacts sur le genre :** Il attise les incidences de violence sexuelle, les maladies liées à la nutrition et les épidémies comme le paludisme, les maladies transmises par l'eau et les troubles respiratoires. Récemment, les taux de violence à caractère sexiste sont en hausse, en raison du changement climatique. Par exemple, à la suite d'un désastre, les femmes et les filles sont contraintes d'effectuer de longs trajets à pied pour aller chercher de l'eau ou du bois pour cuisiner. De récentes pénuries d'eau et les déclinés dans les activités agricoles ont également vu des hommes quitter leurs femmes et filles dans les régions rurales et migrer dans les villes en quête d'emplois. Durant les catastrophes naturelles, les femmes sont obligées de trouver un refuge pour leurs enfants et leurs parents âgés sans-abri, et de s'occuper des blessés et des malades.

#### **Intervention de l'UA :**

- **Intervention 2.3.1:** : Intégrer les engagements mondiaux et continentaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des postes politiques de l'UA, dans les programmes et activités dans le cadre de l'action humanitaire, de l'atténuation de risques, de la migration et des Conférences des Parties.
  - **Activité 2.3.1.1:** Organiser des missions politiques périodiques de haut niveau et des réunions sur les femmes et l'action humanitaire, l'atténuation de risques, les Conférences des Parties, la migration, financer les initiatives des organisations de défense des droits des femmes ; encourager les leaders à y participer et soutenir leur participation à des forums de haut niveau.



## PILIER TROIS

**3**  
**Lois, politiques et institutions qui fonctionnent**

Protocole de Maputo

Elaboration  
de normes

Systèmes  
intitutionnels de  
gouvernance du  
genre

*«C'est l'écart entre les droits légaux et les attentes d'une part, et les pratiques et comportements courants incarnés dans les normes sociales et culturelles de l'autre, qui posent un défi à l'accélération de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes». Accélérer l'Égalité du Genre et l'Autonomisation des Femmes en Afrique, Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique*

# Lois, politiques et institutions efficaces

L'UA adopte une approche au développement axée sur les droits et le Protocole de Maputo garantit le choix aux femmes dans tous les domaines prioritaires. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes (CEDAW) et son article 14 sur les femmes en milieu rural, de même que la recommandation générale 34 de la CEDAW récemment adoptée, établissent une base solide pour les droits des femmes et l'accès à la justice à tous les niveaux. Les résolutions et les traités de l'UA traitent des besoins des femmes victimes des conflits et de la violence.

La plupart des pays en Afrique ont des constitutions qui interdisent la discrimination axée sur le sexe et reconnaissent les droits socioéconomiques. Mais il y a un grand écart entre les provisions pour l'égalité du genre et la réalité quotidienne des femmes.

Le rapport 2016 du PNUD sur le développement humain souligne quatre domaines de réformes légales importantes pour pouvoir réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment :

- Le droit familial, par exemple, en supprimant le chef du foyer et les dispositions y afférentes qui diminuent la capacité juridique et l'autonomie des femmes sur le plan économique

- Le régime foncier qui a le potentiel de faciliter et d'encourager le labourage conjoint obligatoire et d'autres moyens permettant aux femmes d'avoir davantage accès aux ressources foncières.
- Les lois régissant le travail et l'emploi qui sont essentielles pour aborder les restrictions imposées aux femmes, notamment les femmes mariées et enceintes, concernant le type de travail, les horaires de travail etc.
- Le droit coutumier qui régit les activités quotidiennes de nombre de femmes, en particulier celles vivant en milieu rural et qui va souvent à l'encontre des dispositions statutaires.<sup>84</sup>

L'étude de la Banque mondiale intitulée « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2016 » souligne l'existence de 943<sup>85</sup> différences de traitement juridique entre les hommes et les femmes ou une loi qui entrave la capacité des femmes à poursuivre des opportunités économiques dans l'ensemble des 173 pays où l'étude a été réalisée, dont 41 sont en Afrique. Le rapport 2010 de l'OCDE intitulé « L'influence des normes sociales sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays non membres de l'OCDE » a fait état de niveaux élevés de discrimination à l'égard des femmes au sein des institutions sociales dans 49 pays étudiés en Afrique. L'existence de double ou triple système de droit (civil, coutumier et religieux) et des guerres civiles continues compliquent davantage l'élimination des pratiques discriminatoires.

Les réformes législatives sont une condition préalable, mais elles ne constituent pas la seule condition pour assurer une gouvernance qui prend en compte l'égalité entre les hommes et les femmes, et qui implique la prise de mesures nécessaires pour transformer les institutions grâce à des Systèmes de Gouvernance tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment l'élaboration de budgets en prenant en considération l'égalité entre les hommes et les femmes. Les mécanismes chargés de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comptent parmi les institutions publiques les plus faibles, à un moment où il est attendu d'elles qu'elles mènent à bien l'agenda du changement. Elles sont souvent les moins dotées de ressources, financières et humaines. Des institutions solides et transparentes sont essentielles pour faciliter l'avènement du changement

84. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique p126.

85. Pour citer quelques exemples: restrictions d'emploi fondées sur le sexe, absence de tribunaux des petites affaires, dispositions limitées pour la protection contre le harcèlement sexuel dans les écoles et les lieux publics et absence de lois contre la violence

**L'avantage comparatif de l'UA :** L'aspiration 3 de l'Agenda 2063 porte sur les pratiques et valeurs démocratiques (Objectif 11), de même que sur des institutions efficaces et un leadership transformateur (Objectif 12). Ce pilier répond à ces impératifs essentiels.

**Résultat 3.1: Le Protocole de Maputo :** Les lois nationales et les systèmes judiciaires protègent et garantissent aux femmes leurs droits à la propriété foncière et à l'héritage, à l'éducation, à l'égalité de revenus,

aux libertés civiles et à l'intégrité physique, tel que stipulé dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des Femmes (le Protocole de Maputo).

**Ratification et appropriation du Protocole de Maputo :** En 2017, plus de 80 % des États membres de l'AU avaient ratifié le Protocole de Maputo<sup>86</sup>. Ce Protocole garantit aux femmes des droits exhaustifs, notamment le droit à la participation aux processus politiques, le droit à l'égalité sociale et politique avec les hommes, le droit à la santé reproductive et le droit à mettre fin à la mutilation génitale féminine (MGF). Le défi majeur est la mise en œuvre et l'application des normes. Il n'existe pas de lignes directrices en la matière. En conséquence, les États individuels choisissent les mécanismes qui leur conviennent le plus, avec plus ou moins de succès. Seulement quatre États membres ont soumis leur rapport au Rapporteur spécial sur les droits des Femmes en Afrique.

Alors que les cas de violations des droits des enfants sont souvent signalés au Comité africain des Experts sur les droits et le bien-être de l'Enfant (CAEDBE), la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CAfDHP) n'a reçu aucun cas de plainte pour violation des droits des femmes. Le rapport conjoint UA- ONU 2017 sur la «Situation des droits des femmes en Afrique» a rapporté 31 nouveaux développements concernant la loi en 2016<sup>87</sup>. La Cour de la CEDEAO est devenue la première Cour de justice à soutenir le Protocole de Maputo dans son arrêt. Plusieurs autres États membres sont parmi les pays les plus performants globalement sur plusieurs échelles d'égalité homme-femme.

**Des systèmes judiciaires pluralistes** accordent certains droits aux femmes grâce à la législation générale et maintiennent d'autres droits sur la base de croyances et de pratiques traditionnelles, coutumières et certaines religieuses, déniaient ainsi aux femmes l'exercice de leurs droits fondamentaux<sup>88</sup>. Surmonter les contradictions entre ces lois est essentielle pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

### Concilier le droit coutumier et le droit statutaire en Zambie

À l'instar de la plupart des pays africains, le gouvernement de la Zambie s'est engagé en faveur de l'objectif de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Les efforts visant à soutenir cet engagement ont permis d'accorder la priorité aux cadres politiques et juridiques, à l'amélioration des institutions et à l'engagement des communautés et des leaders locaux à combattre les effets négatifs des normes sociales et culturelles qui empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits. Les premiers résultats des interventions soutenues par le PNUD qui visent

86. African Commission on Human and Peoples' Rights, October 2017 <http://www.achpr.org/instruments/women-protocol/>

87. OHCHR et ONU Femmes

88. Politique de l'UA sur le Genre (2009)

à régler les conflits entre le droit coutumier et le droit statutaire et de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes incluent le renforcement de l'environnement juridique et des politiques. (Sources : Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, p 127)

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 3.1.1:** Plaider pour la ratification du Protocole de Maputo auprès des États membres<sup>89</sup> qui ne l'ont pas encore fait, l'appropriation (codification) des lois ciblées<sup>90</sup> dans les États membres les moins performants<sup>91</sup> et le renforcement des capacités des institutions judiciaires, et dépenaliser les délits mineurs.
  - **Activité 3.1.1.1:** Mettre en œuvre le Programme "Tous en faveur du Protocole de Maputo"<sup>92</sup>, et inclure un soutien supplémentaire et spécifique de haut niveau assorti de délais<sup>93</sup> le financement et la formation à l'intention de certains États, des organismes de défense des droits des femmes<sup>94</sup>, du secteur privé, des médias, des universités et des étudiants indépendants et des plateformes d'applications.

**Résultat 3.2 Établissement des normes :** Des lois et politiques nationales protègent et permettent aux femmes d'accéder et de jouir pleinement des opportunités et des bénéfices des projets phare de l'Agenda 2063 et d'autres projets de transformationnels au niveau continental.

**Lois discriminatoires :** L'UA compte 55 États membres. En 2014, un nombre important de pays africains avait voté et promulgué des lois interdisant la discrimination basée sur le sexe. Cependant, comme l'illustre ce tableau, il y a toujours des écarts significatifs. Trente-neuf pays disposent de lois qui prévoient le congé de maternité. Quinze (15) pays ont des lois garantissant l'égalité de rémunération pour un travail égal. Il y avait également une législation qui exige un héritage équitable entre les fils et filles dans 26 pays. Alors que huit pays ont des déductions fiscales spécifiques applicables aux employés, aucune loi semblable n'existe pour les employées. Seulement deux pays, à savoir l'Angola et la Côte d'Ivoire ont voté et promulgué des lois autorisant les employées ayant des enfants en bas âge à avoir des horaires flexibles de travail ou à faire du travail à temps partiel.<sup>95</sup>

**Accès à la justice :** La vision de l'Agenda 2063 est celle qui préconise « l'accès en temps voulu à des cours indépendantes et au système judiciaire qui «rendent un jugement sans crainte et en toute impartialité ». La plupart des lois qui protègent les droits des femmes *ne sont pas correctement appliquées* en raison du manque de ressources, de volonté politique, d'engagement et de transparence. De plus, les réformes législatives doivent être accompagnées par des allocations

89.

90. En mai 2018, 17 États membres ne l'avaient pas encore ratifié.

91. Droits de propriété et d'héritage, libertés civiles et intégrité physique

92. En soutien au mandat du Rapporteur spécial de l'UA sur les droits des femmes

93. Acteurs étatiques identifiés par les ministères du Genre

94. Organisations de défense des droits des femmes, conseils de leadership religieux et traditionnels

95. Rapport 2016 du PNUD sur l'Afrique, page 125



budgétaires et des cadres de suivi et d'évaluation afin d'assurer leur application<sup>96</sup> La réalisation des droits des femmes est souvent entravée par des *frais juridiques élevés* pour des cas de divorce, d'héritage, de violence domestique ou de pension alimentaire pour la garde d'enfant. L'aide juridique gratuite est rare, elle est offerte principalement par les organisations de la société civile. Les services d'analyses ADN sont si peu nombreux.

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 3.2.1:** Reformuler les politiques et règlements nationaux afin de les harmoniser avec les protocoles et projets phares de l'UA et autres projets transformationnels.
  - **Activité 3.2.1.1:** mettre en œuvre le programme pour lever progressivement tous les obstacles juridiques et politiques à la pleine participation des femmes aux projets phares de l'UA et autres projets de transformation.

### Résultat 3.3 Systèmes institutionnels de gouvernance prenant en compte le genre :

Les institutions et organes de l'Union africaine, les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations de la société civile disposent des capacités requises pour respecter les engagements existants, prévoir de manière proactive, relever les nouveaux défis et démontrer leurs capacités en matière d'obligation redditionnelle.

**Des institutions sensibles au genre :** À travers le monde, les bonnes intentions concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et du développement ont été entravées par l'incapacité à adapter les mécanismes institutionnels solides d'application à ces bonnes intentions. La Direction Femmes, Genre et Développement qui relève du Bureau du Président de la Commission pilote l'intégration du genre au sein de la Commission de l'UA<sup>97</sup>. Ce portefeuille met l'accent sur une double

96. Politique de l'UA sur le Genre (2009)  
97. Politique sur l'égalité homme-femme de l'UA de 2009

**Tableau 3:** Progression des femmes dans les structures de l'UA (2013-2016)

	% femmes 2013	% femmes 2016	Variante (2016-2013)
Commission de l'Union africaine et ses organes	50%	50%	0
Quartier général (D1)	29%	42%	+13%
Officiers de liaison (D1)	8%	25%	+17%
Bureaux de représentation	15%	25%	+10%
Services généraux (GSA-GSB)	26%	32%	+8%
Serviços Gerais (GSA-GSB)	36%	37%	+1%

Source: Directeur de l'Administration et de Gestion des Ressources humaines, Sept 2017

approche à l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des Femmes et les droits des Femmes. La première approche concerne les mécanismes internes pour réaliser la Politique de Parité de l'UA tel qu'énoncé à l'article 4L de l'Acte Constitutif et l'agenda de réformes de l'UA. L'adoption de la décision sur la parité 2025 s'est faite en janvier 2018.

La Commission de l'UA et ses organes ont appliqué le principe de la parité au niveau politique. Mais en 2017, les femmes représentaient 35 % du personnel ; 42 % étaient aux échelons supérieurs (D1). L'UA a élaboré une ébauche de politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail (2016) qui est un complément essentiel de sa stratégie, afin qu'elle puisse donner le bon exemple en matière d'intégration du genre. L'évaluation des capacités qui accompagne cette stratégie comprend la Fiche de résultats et d'évaluation sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA qui lui accorde un score de 59 %, les scores les plus élevés concerne la planification et les plus faibles portent sur le suivi, l'évaluation et l'élaboration du budget qui prend en compte l'égalité entre les hommes et les femmes. L'évaluation a indiqué qu'environ la moitié des points focaux chargés du genre ont reçu une formation formelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mais 62 % ont besoin de formation plus approfondie à l'analyse de la question du genre et de la violence faite aux femmes.<sup>98</sup>

Au niveau sous régional, l'UA a fourni les orientations nécessaires aux **Communautés économiques régionales**. La SADC dispose d'un Protocole sur le Genre et le Développement (2008, réactualisé en 2016), l'EAC a un projet de loi sur l'égalité du genre et le développement (2015). La CEDEAO a une loi supplémentaire sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans le cadre du développement durable (2015). L'IGAD a une stratégie sur l'égalité entre les hommes et les femmes et un plan de mise en œuvre pour la période 2016- 2020. Ces instruments font partie de la cartographie et de l'établissement des priorités concernant cette stratégie. Toutes les CER ont fait état de manque de fonds et de capacités<sup>99</sup>.

98. Évaluation 2017 de la capacité du genre de l'UA, document d'accompagnement de la Stratégie du Genre.

99. Discussions thématiques de groupe, consultations avec les CER sur la Stratégie du Genre de l'UA, 25 octobre 2017.

#### Quadro 4: Mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

N° de Pays	Ministère de la Femme autonome	Ministère du Genre autonome	Assortis d'autres portefeuilles	Unité au sein d'un ministère	Nombre de structure pyramidale du genre	Commission sur le Genre	Structures du Genre au Parlement
	9	1	4	38	0	5	15

Source: Sites internet des États membres de l'UA, consultés en septembre 2017

Au **niveau national**, il est attendu des gouvernements qu'ils veillent à ce que la responsabilité relative à l'avancement des femmes soit établie au niveau le plus élevé du gouvernement, et qu'il y ait des ressources adéquates, notamment en termes de budget et de capacités professionnelles<sup>100</sup>.

Le tableau 4 montre que tous les États membres ont mis en place un mécanisme chargé de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Dix d'entre eux ont des ministères autonomes chargés du Genre et de la Condition féminine. Quatre pays disposent de tels ministères qu'ils cumulent avec d'autres portefeuilles; 38 possèdent des unités de coordination du genre au sein de ministères ; et cinq pays ont des commissions indépendantes du genre en sus des structures gouvernementales. Quinze pays ont des structures du genre au Parlement. La plupart des pays ont déjà ou élaborent actuellement des plans d'action nationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des Femmes. Les ministères chargés du Genre et de la Condition féminine ou les unités spécialisées en la matière reçoivent 1 % ou moins du budget national. Ils manquent d'influence politique et de capacités en matière d'analyse pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

**Suivi et évaluation :** 12 des 94 objectifs de l'Agenda 2063 ont trait au bien-être social et économique des femmes. La Direction Femmes, Genre et Développement (DFGD) en collaboration avec la CEA et la BAD réalisent annuellement une Fiche de résultats et d'évaluation sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA par rapport aux différents thèmes (en 2017, le thème avait trait aux dividendes démographiques). Parmi les CER, la SADC dispose d'un cadre de suivi et d'évaluation et de Résultats dans le cadre du Protocole de la SADC sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui est aligné sur son cadre global de suivi, d'évaluation et de résultats. L'ECA, le COMESA, la CEDEAO et l'IGAD ont des indicateurs de suivi et d'évaluation et des outils spécifiques alignés sur les objectifs et buts stratégiques gérés par les centres de communication de données des CER. Une étude de 22 plans d'action nationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes menée par la DFGD indique que seulement sept avaient des objectifs et des indicateurs spécifiques<sup>101</sup>. Les efforts déployés par l'UA, les CER et au niveau national afin d'établir des objectifs et des indicateurs, de collecter des données, de faire l'analyse et vulgariser les résultats doivent être harmonisés de manière efficace.

**Données et statistiques :** Malgré la révolution de données, les données ventilées par sexe et âge restent manifestement inaccessibles dans tous les pays. Même quand le gouvernement collecte de telles données, elles ne sont pas souvent analysées, ni utilisées pour améliorer les politiques et les processus de prise de décisions sur le genre.

**Financement de l'égalité entre les hommes et les femmes :** Lancé en janvier 2010 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA dans le cadre de

100. Parcours de l'UA vers l'Égalité du Genre (2016) : Recueil de rapports sur l'application de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité du Genre en Afrique (SDGEA): 2005- 20
101. Révision des politiques nationales du genre par les États membres de l'UA : pour l'harmonisation/la mise en conformité des Politiques Nationales du Genre avec les éléments du Genre dans l'Agenda 2063



102. Portefeuille sur Femmes, Genre et Développement, p15.

la Décennie de la Femme africaine, le Fonds pour les Femmes africaines alloue au moins 0,5 % du budget de fonctionnement de l'UA à des projets sur l'autonomisation des femmes (105 projets d'une valeur de \$ 1603977 ont été financés en 2017)<sup>102</sup>. Alors qu'une telle dépense ciblée est symboliquement importante, ce n'est qu'une minuscule fraction de la somme requise pour combler les disparités en matière d'égalité homme-femme grâce à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration du budgétisation.

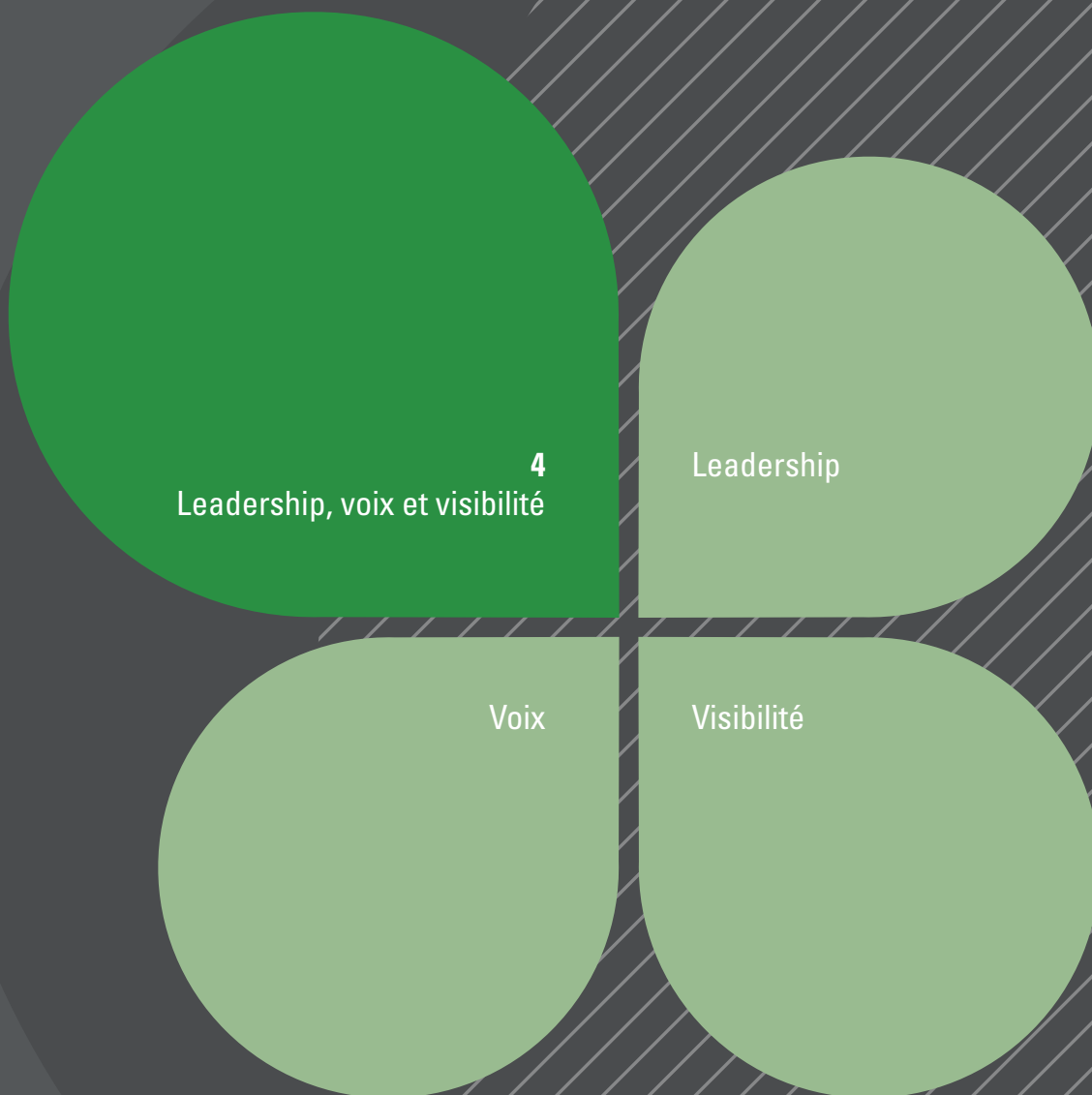
**Société civile :** Malgré le rôle incontesté que jouent les ONG, les organisations communautaires, les organisations confessionnelles, les syndicats et autres organisations de la société civile dans le plaidoyer pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ces organisations font face à des défis de viabilité et de diminution de financement.

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 3.3.1:** Renforcer les capacités institutionnelles et œuvrer au respect au sein des États membres, des CER et des institutions et organes de l'UA et la société civile et prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes dans les plates-formes de partenariats stratégiques.
  - **Activité 3.3.1.1:** Mettre en œuvre le programme pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la certification institutionnelle (élaboration du budget en prenant en compte l'égalité entre les hommes et les femmes, Parité 2025, environnement de travail sensible à l'égalité entre les hommes et les femmes et plateforme de suivi et d'évaluation et base de données), financement des organisations de la société civile (OSC), publier le rapport sur la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et un rapport alternatif sur les OSC, la Fiche de résultats et d'évaluation sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA, le Prix d'excellence du Président de l'UA de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'image de marque de l'UA concernant le genre, et mettre en œuvre le programme du Groupe consultatif sur l'égalité entre les hommes et les femmes afin de mobiliser l'expertise, le financement et le soutien politique en faveur des plateformes politiques et stratégiques



## PILIER QUATRE



# Leadership, voix et visibility

Pour que les femmes aient une **voix**, elles ont besoin d'être représentées de manière équitable dans tous les domaines de prises de décision, à tous les niveaux et être capables de **participer et avoir un impact** en levant les obstacles formels et informels. Au cœur de l'Agenda 2063, la réécriture de la narration africaine et l'Afrique demande à occuper la place qui lui revient de droit dans les affaires mondiales. Cet objectif ne peut être atteint lorsque la moitié de sa population est réduite au silence. *Le temps est venu de s'assurer que l'histoire de la femme africaine est écrite et par conséquent inscrite dans l'histoire de l'Afrique.* La Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA doit aussi s'accompagner d'une offensive et d'une campagne en faveur d'une grande visibilité.

**Avantage comparatif de l'UA :** L'UA a adopté le document de base du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), sa déclaration sur la démocratie, la politique et la gouvernance politique et économique qui régit le MAEP mécanisme, la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la Charte africaine pour la démocratie, des élections et de la gouvernance. La politique de parité homme-femme de l'UA a permis d'assurer une représentation égale des femmes et des hommes dans la plupart des postes électifs officiels de l'organisation, notamment le leadership de la Commission. La réforme institutionnelle de l'UA menée par le président Paul Kagame du Rwanda, fait état d'institutions solides et capables disposant de mécanismes solides de transparence et qui réduisent la dépendance vis-à-vis de l'aide. Dans le cadre de sa politique de promotion d'une identité africaine forte, l'Agenda 2063 vise à s'assurer qu'au moins 60 % du contenu du programme d'études fasse la part belle à la culture indigène africaine, à ses valeurs et ses langues. Ce qui est un excellent tremplin pour l'initiative «*L'histoire de l'Afrique*».

**Résultat 4.1. Leadership :** Une participation égale et l'influence démontrée par les femmes et les filles en matière de leadership et dans des postes de prise de décisions.

«Les activistes africaines et les mouvements de femmes ont joué un rôle majeur dans la promotion de la voix collective auprès des réseaux locaux, nationaux et internationaux. Dans plusieurs pays, l'influence des mouvements de femmes a été un facteur dans la transformation des constitutions nationales.»

Accélérer l'égalité homme-femme et l'autonomisation des Femmes en Afrique, Rapport 2016 du PNUD sur le Développement Humain en Afrique

104. McKinsey & Company, La condition féminine en Afrique (août 2016)

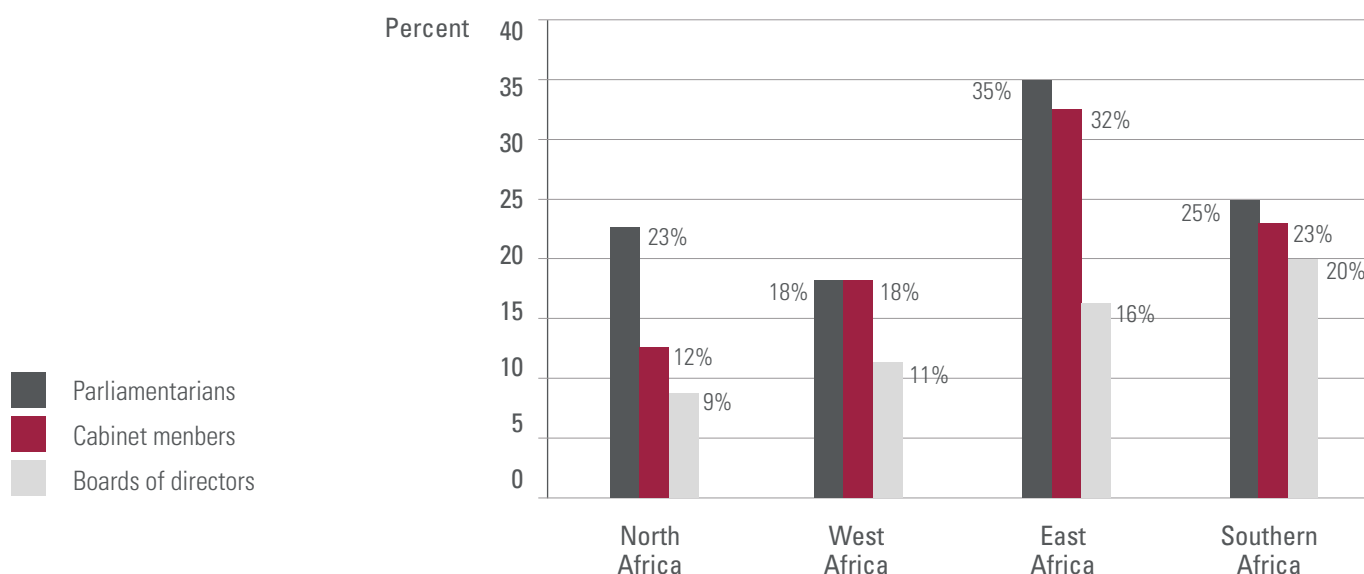
104. Ibid

105. Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, p80

**Représentation et participation :** Les pays africains ont déployé des efforts substantiels visant à assurer la participation effective des femmes à la vie politique. Avec plus de 50% de femmes parlementaires, le Rwanda détient le record mondial en ce qui concerne la présence des femmes au parlement. Mais la situation, en général, est encore contrastée. En 2017, un parlementaire sur quatre est une femme, en Afrique. Ceci s'est reflété sur la moyenne globale mais ces chiffres varient grandement avec plus de la moitié des pays du continent ayant moins de 10 % de femmes parlementaires. La situation est souvent pire au niveau local. L'Afrique n'a actuellement que deux femmes chefs d'État. En dépit de toutes les dispositions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les instances de prises de décision qui figurent dans les cadres normatifs mondiaux et africains, globalement, les femmes parlementaires ne représentent que 24 %. 22 % de femmes siègent aux conseils des ministres, 14 % sont des directrices de conseils d'administration<sup>103</sup>, avec des variations régionales considérables. L'Afrique de l'Est occupe la première position en matière de représentation des femmes au parlement et de leur nomination comme membres du cabinet des ministres, mais elle se voit devancer par l'Afrique australe en matière de leadership féminin dans le secteur privé. Environ 5 % seulement de femmes sont président-directeur général (PDG) dans le secteur privé en Afrique<sup>104</sup>. Les données disponibles indiquent que seuls le Botswana et l'Afrique du Sud ont dépassé les 30 % de femmes dans le secteur public.<sup>105</sup>

Bien que les **collectivités locales** constituent la catégorie la plus proche du gouvernement et du peuple, les données sur les collectivités locales sont inégales, allant d'une situation de presque parité (49 % au Lesotho en 2011) à moins de 6 % dans plusieurs pays africains.

**Figure 2** Women in decision-making in Africa





Des modèles de bonnes pratiques indiquent qu'un *changement rapide est possible* dans ce domaine. Par exemple, 13 pays africains sont en tête de liste des pays en matière de représentation des femmes aux parlements nationaux<sup>106</sup>. Ces pays ont soit un système de représentation proportionnelle ou un système électoral mixte avec des élections uninominales et une dose de représentation proportionnelle combinés à des quotas constitutionnels, législatifs ou volontaires aux partis politiques. Cette situation souligne l'importance des *mesures spéciales temporaires* dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les instances de prises de décision.

### Formation pour promouvoir les candidatures des femmes en Tunisie

En janvier 2014, plusieurs associations, inspirées par le rôle des femmes durant les révolutions, ont lancé un projet pour encourager 100 femmes à participer aux élections qui allaient se tenir plus tard durant l'année. Des 100 femmes formées, 12 ont présenté leurs candidatures sur les listes électorales et trois ont été élues représentantes du peuple à l'Assemblée. (Source : Rapport 2016 du PNUD sur le Développement humain en Afrique, page 78)

#### Intervention de l'UA :

- **Intervention 4.1.1:** Mobiliser le soutien politique et le financement en faveur de l'intégration du principe de la parité et des quotas dans les lois et politiques nationales au sein des institutions<sup>107</sup> gouvernementales, les organes législatifs, les lois électorales, les programmes de gouvernement des partis politiques, les conseils d'administration (public et privé) et les processus de paix.
  - **Activité 4.1.1.1:** Mettre en œuvre le Programme «Femmes, Politiques et Gouvernance» pour inclure un plaidoyer de haut niveau et des plateformes publiques, la formation, la mobilisation des réseaux, l'expertise technique, le lobbying professionnel, le financement pour les candidates, l'élaboration de bases de données spécialisées et le soutien financier et politique pour la participation des femmes à des dialogues et forums de haut niveau.

**Résultat 4.2 Voix:** Les femmes et les filles s'expriment au même titre que les hommes et montrent leur aptitude à agir au foyer, au sein de la communauté et dans les espaces publics.

**Stéréotypes liés au genre:** Les normes sociales en matière d'égalité homme-femme au foyer, au sein de la communauté et au travail font que les femmes sont réduites au silence. Sans voix au chapitre, il ne peut y avoir de choix et certainement aucun contrôle.

106. L'Union Interparlementaire, les Femmes dans les Parlements nationaux, juin 2017

107. Exemples à citer : la Fonction publique, l'administration des marchés publics

108. Association mondiale de communication chrétienne. 2015. Projet mondial de monitoring des médias. Toronto WACC
109. Lowe-Morna, C, and Ndlovu, S: Quelles informations, quelles opinions, Etudes des progrès du genre dans les médias (2015).
110. Nouvelles entreprises /start-ups, musées continentaux, associations d'écrivains, groupes importants de médias
111. Ministère de l'Éducation, Organisations de droits à la propriété intellectuelle, CELTHO

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 4.2.1:** Améliorer la circulation continue de l'information à l'aide des médias classiques et sociaux, afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'Internet et les idées qui transforment les attitudes, les mentalités et les normes sociales.
  - **Activité 4.2.1.1:** Mettre en œuvre le programme « Récit des femmes africaines et Je montre la voie à suivre en matière d'égalité homme-femme » pour inclure la mobilisation des personnes influentes et des leaders, des réseaux (hommes, jeunes et femmes), les associations locales de femmes, les programmes sur la mode, le civisme et l'éducation au genre, toutes les compétitions sportives auxquelles participent les filles, une académie de leaders du genre à l'UA.

**Résultat 4.3 Visibilité :** Les femmes et les filles sont plus visibles et représentées comme des contributrices sociales égales aux hommes en ce qui concerne les médias et les ressources littéraires et culturelles

**Représentation et image des femmes :** Les femmes sont sous-représentées en ce qui concerne leurs rôles limités dans les médias et les ressources culturelles et littéraires. L'absence de voix des femmes est encore plus remarquable dans la propriété des médias où elles sont absentes, de même que dans les instances de décision et dans le contenu médiatique. Le Projet Global Media Monitoring 2015 a indiqué que la présence relative des femmes dans l'information a légèrement augmenté, passant de 19 % à seulement 22 % en 2015<sup>108</sup>. Les femmes sont plus souvent vues (par exemple leurs photos dans les publicités) qu'entendues (comme sources d'informations par exemple). Plusieurs études montrent que les femmes sont plus valorisées par les médias dans le secteur de la publicité et des loisirs, et ceci, en raison de leur apparence physique plutôt que de leurs attributs intellectuels<sup>109</sup>. Ceci a un impact important sur la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et l'estime de soi chez les femmes, en particulier chez les jeunes femmes. L'accès à l'information demeure un défi majeur, en particulier pour les femmes vivant en milieu rural.

### Interventions de l'UA :

- **Intervention 4.3.1:** Mobiliser le soutien politique en faveur de cette cause et travailler avec les médias et les acteurs culturels<sup>111</sup> afin d'élaborer et d'appliquer les lois, politiques et règlements qui encourage la promotion de la représentation égale et juste des femmes dans toutes les publications et productions.
  - **Activité 4.3.1.1:** Prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes dans la réécriture de la narration africaine, notamment dans les médias, les manuels scolaires, la littérature, les données de Wikipédia, la mode, les arts, la culture et le sport. Nommer des ambassadeurs de bonne volonté célèbres et des porte-drapeaux régionaux, financer et former<sup>110</sup>, faire des plaidoyers et apporter le soutien technique à l'UA, aux gouvernements et aux institutions continentales<sup>111</sup>.

# Arrangements institutionnels

## Le niveau continental

**La Conférence :** Elle est constituée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union. La Conférence approuvera la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle fournit des lignes directrices générales sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle adoptera tous les rapports sur le suivi, l'évaluation de ladite stratégie.

**Le Conseil exécutif :** Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UA. Il examine tous les documents destinés aux chefs d'État.

**Les CTS, en particulier les CTS sur l'Égalité entre les hommes et les femmes,** adopteront la stratégie et les documents connexes et les soumettront au Conseil exécutif. Ils assureront la supervision, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par les organes de l'UA. Ils veilleront ensuite à la coordination et à l'harmonisation des projets et des programmes de la stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

**Figura 3** Visão Geral das Entidades Executoras e dos Parceiros

L'Union africaine et ses partenaires continentaux								Partenaires internationaux
<b>L'Assemblée, le Conseil exécutif, les CTS de l'UA</b>								Les agences des Nations Unies, y compris le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique
COMMISSION DE L'UA (DFGD)	+	ORGANES	+	UA ET ORGANISMES AFFILIÉS				
Structures de genre des communautés économiques régionales								Bailleurs de fonds multilatéraux
COMESA	CEN-SAD	EAC	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC	UMA	
Mécanismes d'égalité du genre dans les États membres de l'Union africaine								Bailleurs de fonds bilatéraux
Société civile (organisations professionnelles, organisations de la société civile, organisations communautaires, jeunes penseurs africains).								Diaspora africaine ONG internationales
Organismes du secteur privé et monde universitaire								Groupes mondiaux

**La Division Femmes, Genre et Développement** de la Commission de l'Union africaine est chargée de diriger, de guider, de défendre et de coordonner tous les efforts visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir l'autonomisation des femmes au sein de la Commission, des États membres, des Communautés économiques régionales et des organes. La DFGD copréside également le groupe thématique RCM Gender Equality and Empowerment of Women and Youth (Égalité homme-femme et autonomisation des femmes et des jeunes). La DFGD a été créée en 2000 et occupe une position stratégique au sein du cabinet du Président, conformément de l'article 12 (3) des Statuts de la Commission de l'UA.

**La planification stratégique :** Sous la direction du Président de la CUA qui rend compte au Comité ministériel sur l'Agenda 2063, ce Comité veillera à ce que le plan de mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes soit intégrée dans l'Agenda 2063.

### Niveau régional

Les Communautés économiques régionales font partie du Comité ministériel sur l'Agenda 2063. Elles ont toutes des points focaux chargés des questions d'égalité homme-femme :

- Les personnes focales / les unités de coordination chargées des questions d'égalité entre les hommes et les femmes au sein des CER agiront en qualité de points focaux dans le cadre de la facilitation de l'adoption, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Au début, elles feront preuve de leadership dans le cadre du processus consultatif au niveau régional/national en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Elles participeront à la supervision opérationnelle continentale de la stratégie du genre et serviront de point d'entrée pour les initiatives au niveau continental pour les États membres de la région.
- Elles émettront des directives sur la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes aux États membres.

### Niveau national

Les mécanismes nationaux chargés du genre :

- collaborer avec les points focaux de l'Agenda 2063 dans chaque pays ;
- aligner les plans nationaux sur la stratégie de l'Agenda 2063 de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- diriger/coordonner le processus de mobilisation des ressources et les efforts visant à assurer l'allocation de ces ressources; et
- veiller à ce que la question de l'égalité entre les hommes et les femmes soit prise en compte dans l'élaboration des rapports sur l'Agenda 2063.
- assurer l'harmonisation des données en adhérant aux lignes directrices données au niveau continental relativement aux indicateurs et à leur évaluation, la méthodologie de collecte et d'analyse des données. En outre, les États membres veilleront à ce que leur matrice de résultats établisse un lien entre les indicateurs de processus et les indicateurs de résultats/d'impact.

### Partenaires

Les **Nations Unies et les organisations de coopération internationales** ont pris l'initiative en créant des possibilités et en sensibilisant à la tâche qui reste à accomplir. **La Diaspora africaine, la Banque africaine de développement, le Centre pour les femmes africaines de la CEA et le Fonds africain pour le renforcement des capacités (ACBF) collaborent étroitement.** Le secteur privé est en voie de devenir un partenaire potentiellement fiable pour la mise en œuvre du Programme pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE). Il a une influence sur le comportement des consommateurs, est présent dans les endroits les plus reculés, crée des emplois et a contribué à l'augmentation des investissements dans les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises. **Les organisations de la société civile (OSC)** ont fait œuvre de pionniers en défendant nombre de causes jugées les plus difficiles sur le continent. Elles occupent une forte position de point d'entrée solide et facilement accessible pour promouvoir les initiatives en matière d'égalité homme-femme. Le **groupe interconfessionnel**, a joué un rôle déterminant dans les consultations et sera un partenaire privilégié dans la mise en œuvre. Les jeunes seront étroitement engagés dans des forums tels que les Young African Thinkers et le Shape Africa Forum. Les **fondations privées** œuvrent également à relever les défis les plus urgents à l'échelle mondiale. Les médias sont d'importants acteurs et partenaires du changement social. Le lancement de la stratégie comprendra une **inscription en ligne de haut niveau dans le cadre des engagements et de la collaboration.**

**Partenariats élargis :** *L'UA est à la croisée de nombreux partenariats de grande valeur. Elle recherche des possibilités de collaboration accrue, à condition de disposer d'un espace pour ce faire, notamment en définissant des domaines d'intérêt mutuel.*

Note conceptuelle sur la stratégie du genre

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la Direction Femmes, genre et développement a mené une **évaluation des besoins en capacités**. Elle s'est limitée principalement à la Commission de l'UA, mais les recommandations concerneront toutes les structures chargées de la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette stratégie donnera un nouvel élan à la mise en œuvre de la Politique de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail. L'Académie de l'UA, qui se consacre entre autres à la promotion du changement dans la conduite des affaires à l'UA grâce à la promotion d'une réflexion critique et indépendante, aura un rôle clé à jouer dans le développement, l'engagement et la gestion des connaissances en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

# Suivi, évaluation et apprentissage

## Principes

- Fondés sur des preuves
- Axés sur des résultats
- Renforcement de l'intégration
- Promotion de la participation et de l'appropriation
- Partage de connaissances et d'expériences

L'une des principales caractéristiques de l'Agenda 2063 est son cadre robuste de suivi et d'évaluation. La stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes est mise en œuvre dans ce cadre et contribue à son renforcement. C'est la garantie que cette question est effectivement intégrée dans les activités de l'UA, des CER et des États membres.

L'UA mène une évaluation à mi-parcours des cinq premières années du Plan décennal de mise en œuvre. Ceci présente une occasion unique de renforcer la planification en matière d'égalité homme-femme au niveau de tous les départements et divisions. L'UA procédera à une évaluation finale au terme de chaque plan décennal. Ce sera une occasion unique d'évaluer la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2018-2023.

## Communication

Cette stratégie s'accompagne d'une stratégie de communication qui a fait l'objet d'un examen par les ministres de l'Information et de la Communication en novembre 2017. La réunion comprenait une discussion sur les médias, y compris les nouveaux médias, en tant que cible pour la transformation et outil pour la vulgarisation des messages essentiels de la stratégie.

# Arrangements, budgétaires et financiers

Le schéma 7 fournit un cadre simple pour mener des évaluations des budgets sous la perspective de son impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes, afin de déterminer l'étendue de l'élaboration du budget tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes. La stratégie préconise que la DFGD **renforce les capacités dans le domaine de l'élaboration du budget prenant en considération l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux régional et national, et qu'elle entreprenne un audit budgétaire des dépenses de l'UA liées à l'égalité entre les hommes et les femmes**, en vue d'améliorer l'élaboration du budget tout en tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'organisation. Cette initiative permettrait à la DFGD d'estimer les coûts et de plaider pour des ressources dans les trois premières catégories (système de gestion tenant compte de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, équité en matière d'emploi et interventions ciblées concernant l'égalité entre les hommes et les femmes). L'objectif principal de l'audit consistera toutefois à examiner les dépenses générales consacrées à l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément aux actions proposées pour chaque objectif. Cet exercice va de pair avec le cadre des résultats, car il nécessitera des données ventilées par sexe pour veiller à ce que les dépenses contribuent réellement à l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'établissement des coûts des **processus** liés à la stratégie et au **système de gestion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'équité en matière d'emploi** au sein de l'UA fait partie du plan d'action. L'**audit du budget tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UA** déterminera l'ampleur **des interventions ciblées en matière de genre** et fournira une orientation sur la manière dont les budgets nationaux peuvent prendre en compte la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

112. Adapté du travail réalisé par Rhonda Sharpe, experte australienne en budgétisation sensible au genre

Schéma 4 : Rubriques budgétaires tenant compte du genre <sup>112</sup>

Ressources nécessaires	Continental	Régionales	Nationales
Systèmes de gestion du genre	La DFGD et personnes focales chargées des questions d'égalité du genre dans toutes les structures de l'UA	Structures et processus au sein des CER pour assurer l'égalité du genre	Mécanismes nationaux et plans d'action de promotion de l'égalité du genre
	Analyse du genre et renforcement des capacités dans toutes les institutions		
Équité en matière d'emploi	Ressources requises pour réaliser l'égalité du genre dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'institution.		
Interventions ciblées tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes	Initiatives tenant compte des disparités du genre au niveau continental ; par exemple campagne sur le mariage des enfants, et la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA)	Initiatives spécifiques au genre au niveau régional ; par exemple législation type sur l'élimination des mariages d'enfants.	Initiatives spécifiques au genre au niveau régional ; par exemple aider les adolescentes enceintes à terminer leurs études.
Prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités prioritaires.	Par exemple, l'inclusion des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans les efforts de consolidation de la paix	Par exemple, intégrer la question de l'égalité du genre dans les initiatives transfrontalières en matière d'eau potable	Par exemple, veiller à ce que les femmes bénéficient d'un accès égal aux initiatives foncières et de logement contrôlées par l'État.

\$ plus data






# Annexes

## ANNEXE A : CADRE LOGIQUE POUR RÉALISER L'ÉGALITÉ DU GENRE EN AFRIQUE

<b>VISION</b>	Une Afrique intégrée, prospère et en paix, guidée par ses propres citoyens, représentant une force dynamique sur la scène internationale.			
<b>IMPACT</b>	<b>Aspiration 6:</b> Une Afrique dont le développement est piloté par sa population, s'appuyant sur le potentiel du peuple africain ; en particulier ses femmes et ses jeunes, et qui prend soin de ses enfants			
	OBJECTIF 17: UNE ÉGALITÉ TOTALE <sup>113</sup> DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE			
<b>HARMONISATION AVEC L'AGENDA 2063</b>	<b>Aspirations 1 &amp; 2 -</b> Prospérité et commerce; développement humain.	<b>Aspiration 3 –</b> Etat de droit; <b>Aspiration 4 –</b> Paix et sécurité	<b>Aspiration 3 -</b> Etat de droit.	<b>Aspiration 3 –</b> Démocratie et bonne gouvernance; <b>Aspiration 5 et 7 –</b> Culture, Identité, Moralité, Acteur mondial.
<b>Piliers</b>	Pilier 1: Optimiser les résultats, les opportunités et les retombées technologiques.	Pilier 2: Dignité, Sécurité et Résilience.	Pilier 3: Lois, politiques et institutions performantes	Pilier 4: Leadership, voix et visibilité
<b>Résultats</b> 	<b>1.1 Education et travail de soins :</b> L'éducation obligatoire et gratuite pour les femmes et les filles à partir de l'âge de 3 à 18 ans ; une formation professionnelle et des programmes d'alphabétisation orientée vers les besoins du marché pour les jeunes et les femmes.	<b>2.1 Santé, droits sexuels et reproductifs, droits à la reproduction, HTP:</b> Les femmes et les filles ont de plus grandes chances de survie, la nutrition et le bien-être sont améliorés et leur intégrité corporelle est protégée.	<b>3.1 O Protocol de Maputo:</b> Les lois nationales et les systèmes judiciaires protègent et remplissent les droits des femmes à la propriété foncière et à l'héritage, l'éducation, l'égalité de revenus, les libertés civiles et l'intégrité physique comme stipulé dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (le Protocole de Maputo).	<b>4.1 Leadership:</b> Une participation égale et l'influence démontrée des femmes et des filles en matière de leadership et dans des postes de prise de décisions.
	<b>1.2 Autonomisation économique et inclusion financière :</b> L'autonomie économique et la protection sociale pour les femmes et les filles.	<b>2.2 Violences faites aux femmes et filles et processus de paix:</b> Les violences faites aux femmes et les filles sont réduites, pénalisées et condamnées par la société, et les femmes participent au même titre que les hommes aux processus de paix.	<b>3.2 Établissement des normes :</b> Des lois et politiques nationales protègent et permettent aux femmes d'accéder et de jouir pleinement des opportunités et des bénéfices des projets phares de l'Agenda 2063 et d'autres projets continentaux de transformation.	<b>4.2 Voix:</b> Les femmes et les filles s'expriment au même titre que les hommes et montrent leur aptitude à agir à la maison, au sein de la communauté et dans les espaces publics
	<b>1.3 Inclusion :</b> Les femmes et les filles deviennent des utilisatrices plus actives et des personnes influentes dans l'espace technologique et des solutions technologiques en ligne, qui promeuvent l'égalité hommes-femmes sont financées.	<b>2.3 Sécurité humaine:</b> Des engagements envers l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'action humanitaire, de la migration et du Plan d'action de la Conférence des Parties pour que les femmes atteignent des niveaux plus élevés de mise en œuvre .	<b>3.3 Systèmes institutionnels de gouvernance du genre:</b> Les institutions et organes de l'Union africaine, les États membres et les Communautés économiques régionales et la société civile ont la capacité requise pour honorer les engagements existants, prévoir de façon proactive, traiter les nouveaux défis et démontrer leur capacité à être transparentes et à rendre compte.	<b>4.3 Visibilité:</b> Les femmes et les filles sont plus visibles et présentées comme des contributrices sociales égales dans les médias et dans les ressources littéraires et culturelles.

113. Une égalité totale du genre dans l'Agenda 2063 reflète l'engagement des gouvernements africains à réaliser une égalité du genre substantive

Piliers	Pilier 1: Optimiser les résultats, les opportunités et les retombées technologiques.	Pilier 2: Dignité, Sécurité et Résilience.	Pilier 3: Lois, politiques et institutions performantes	Pilier 4: Leadership, voix et visibilité
Résultats 	<b>1.1.1</b> Continental programmes and policies and commitments to promote and operationalize girls education, educate and parental leave (maternity & paternity) & social protection.	<b>2.1.1</b> All existing major continental policies for women's protection & dignity (health care and social protection), security and resilience are implemented.	<b>3.1.1</b> Maputo Protocol is universally ratified, is used in domestic and regional courts and contradictions between customary and statutory laws (civil & criminal) are reconciled.	<b>4.1.1</b> National parity laws and policies are adopted and institutionalized for civil service, elections, local government, boards, private sector and political parties.
	<b>1.2.1</b> Des programmes continentaux, le programme phare de l'UA et les programmes spécialisés, le Fonds pour les Femmes africaines II, l'emploi structuré et les compétences à commercialiser	<b>2.2.1</b> La mise en œuvre des lignes directrices de l'UA relatives à l'élimination de la violence à caractère sexiste et les décisions de la Conférence de l'UA pour combattre l'impunité des auteurs de tous les cas de violence à caractère sexiste	<b>3.2.1</b> Les principales contraintes politiques et juridiques entravant l'accès des femmes aux opportunités, aux ressources productives et aux services sont levées.	<b>4.2.1</b> L'égalité entre les hommes et les femmes et la prise en compte de cette égalité dans la représentation des femmes dans les médias, le marketing, la promotion de l'image de marque et la couverture des questions liées aux femmes se sont améliorées.
	<b>1.3.1</b> Des programmes continentaux : des solutions qui permettent de gagner du temps, des plateformes innovantes et numériques pour les femmes et les filles.	<b>2.3.1</b> Des normes minimum pour les femmes travaillant dans l'assistance humanitaire, intégrées dans toutes les positions politiques de l'UA, son agence humanitaire et l'Africa Risk Capacity Programme (Programme africain de renforcement des capacités pour la réduction des risques).	<b>3.3.1</b> L'UA (Commission et organismes) et les CER adoptent des normes et des budgets sensibles au genre ; les capacités sont rehaussées pour les États membres ayant l'indice de développement du genre le plus bas et les défenseurs des droits des femmes, les organisations universitaires et de recherches et les institutions financières.  <b>3.3.2</b> Un rapport faisant l'état des lieux de l'égalité du genre en Afrique est publié annuellement.	<b>4.3.1</b> Des réseaux ayant un fort potentiel de changement et influents (hommes, jeunes et femmes) mis sur pied et dotés de ressources aux niveaux continental, régional et dans les États membres.

Piliers	Pilier 1: Optimiser les résultats, les opportunités et les retombées technologiques.	Pilier 2: Dignité, Sécurité et Résilience.	Pilier 3: Lois, politiques et institutions performantes	Pilier 4: Leadership, voix et visibilité
Intervenções 	<b>1.1.1.1</b> Mettre en exergue le soutien politique et financier accordé aux initiatives existantes de l'UA et aux campagnes pour l'éducation des filles, l'alphabétisation, le choix des filières STIM et la formation technique professionnelle.	<b>2.1.1.1</b> Former une coalition continentale pour améliorer les résultats des initiatives existantes au niveau de l'UA et à l'échelle continentale visant à réduire les décès prématurés, la malnutrition, la fistule et les pratiques nuisibles aux femmes et aux filles.	<b>3.1.1.1</b> Faire du plaidoyer pour la ratification du Protocole de Maputo auprès des États membres qui ne l'ont pas encore fait, l'appropriation (codification) des lois ciblées <sup>114</sup> par les États membres qui sont moins performants <sup>115</sup> , et le renforcement des capacités au sein des institutions judiciaires et la dépénalisation des petits délits.	<b>4.1.1.1</b> Mobiliser le soutien politique et le financement pour la codification du principe de la parité et de quotas concernant les lois et politiques nationales au sein des institutions <sup>116</sup> , gouvernementales, les législatures, les lois électorales, les programmes de gouvernement des partis politiques, les conseils d'administration (publics et privés) et les processus de paix.
	<b>1.2.1.1</b> Prendre en compte et appliquer l'égalité hommes-femmes dans les projets phares de l'UA, les initiatives de transformation et les protocoles sur l'autonomisation économique, l'inclusion financière et la protection sociale, mettre en place le Fonds de Développement pour les Femmes africaines (Fonds pour les femmes africaines 2) et réduire les risques pour les femmes dans le commerce et les transactions bancaires.	<b>2.2.1.1</b> Bâtir une coalition continentale pour améliorer les résultats des initiatives existantes au niveau de l'UA et à l'échelle continentale visant à mettre fin à et à pénaliser la violence faites aux femmes et aux filles ; promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix ; élaborer des règlements par rapport aux compensations et faire du plaidoyer en faveur de leur intégration dans la justice transitionnelle et dans les processus de paix.	<b>3.2.1.1</b> Reformuler les politiques et règlements nationaux pour les harmoniser avec les protocoles de l'UA, son projet phare et les autres projets de transformation.	<b>4.2.1.1</b> Améliorer la circulation continue de l'information à l'aide des médias classiques et sociaux, afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'Internet et les idées qui transforment les attitudes, les mentalités et les normes sociales.
	<b>1.3.1.1</b> Approuver des solutions technologiques et des plateformes qui font avancer l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes.	<b>2.3.1.1</b> Mobiliser les engagements à l'échelle continentale et mondiale en faveur de l'égalité hommes-femmes relativement aux postes politiques de l'UA, aux programmes et activités sur l'action humanitaire, l'atténuation de risques, la migration et les Conférences des Parties.	<b>3.3.1.1</b> Renforcer les capacités institutionnelles et veiller au respect l'adaptation au sein des États membres, des CER et des institutions et organes de l'UA et prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans les plateformes de partenariats stratégiques et des organes politiques.	<b>4.3.1.1</b> Mobiliser le soutien politique et collaborer avec les médias et les acteurs culturels pour élaborer et mettre en œuvre des lois, politiques et règlements qui encouragent la représentation égale et équitable des femmes dans toutes les publications et productions.

115. Droits de propriété et d'héritage, libertés civiles et intégrité physique

115. Exemples à citer: la Fonction publique, l'administration des marchés publics

116. Sauf en cas de conflit

Piliers	Pilier 1: Optimiser les résultats, les opportunités et les retombées technologiques.	Pilier 2: Dignité, Sécurité et Résilience.	Pilier 3: Lois, politiques et institutions performantes	Pilier 4: Leadership, voix et visibilité
Actividades 	<b>1.1.1.1</b> Organiser des campagnes continentales pour que « l'analphabétisme soit considéré comme un pratique traditionnelle nuisible » et veiller à ce que le « décrochage scolaire » soit un délit punissable par la loi ; mobiliser les bourses et mettre en œuvre un programme continental pour les STIM	<b>2.1.1.1</b> Mobiliser le financement et les réseaux et extrapoler les meilleures pratiques en faveur des initiatives de l'UA pour la santé des femmes et la planification familiale, leur bien-être et mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes et organiser des campagnes de remises en forme pour freiner les maladies non transmissibles (MNT) et soutenir les industries agroalimentaires qui font la promotion d'aliments nutritifs pour les femmes.	<b>3.1.1.1</b> Mettre en œuvre le programme «Tous pour le Protocole de Maputo pour inclure un soutien supplémentaire et spécial de haut niveau <sup>117</sup> assorti de délais, le financement et la formation pour des États particuliers <sup>118</sup> , pour les organismes de défenses des droits des femmes <sup>119</sup> , le secteur privé, les médias, les universités et les étudiants indépendants et des plateformes d'applications.	<b>4.1.1.1</b> Mettre en œuvre les initiatives de l'UA en faveur du Programme «Femmes, Politiques et Gouvernance » pour inclure un plaidoyer de haut niveau et des plateformes publiques, la formation, la mobilisation des réseaux, l'expertise technique, le plaidoyer professionnel, le financement pour les candidates, l'élaboration de bases de données spécialisées et le soutien financier et politique pour la participation des femmes aux dialogues et forums de haut niveau.
	<b>1.2.1.1</b> Mobiliser l'expertise technique et le financement pour développer des outils en matière de connaissance et d'obligation redditionnelle pour appuyer la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les principaux projets continentaux de transformation, mettre en place le Fonds de Développement de la Femme Africaine (Fonds 2 pour les femmes africaines) et piloter des projets de réduction de risques dans le secteur bancaire, formaliser le commerce et reconnaître leur travail de prestataires de soins.	<b>2.2.1.1</b> Mettre en œuvre les lignes directrices de l'UA sur l'élimination de la violence faite aux femmes, notamment le soutien psychosocial et le harcèlement en ligne), finaliser les lignes directrices de l'UA sur la lutte contre les violences sexuelles en situation de conflits armés ; les résultats continentaux de l'UA du cadre de la résolution 1325 des NU ; les programmes de l'UA sur le Genre, la Paix et la Sécurité ; les programmes d'échange pour les réseaux de femmes, le FEMWISE et le réseau de médiateurs, et financer des projets nationaux pour pénaliser la violence faites aux femmes.	<b>3.2.1.1</b> Appliquer le programme pour enlever progressivement tous les obstacles à la pleine participation des femmes dans le projet phare de l'UA et ses autres projets de transformation.	<b>4.2.1.1</b> Mettre en œuvre le Programme «Récit des femmes africaines et je montre la voie pour l'égalité hommes-femmes» pour inclure la mobilisation des leaders et des personnes influentes, les réseaux (d'hommes, de jeunes et de femmes), les associations locales de femmes, les programmes sur la mode, le civisme et l'éducation sur le genre, toutes les compétitions sportives auxquelles participent les filles, une académie de leaders du genre à l'UA.
	<b>1.3.1.1</b> Faire un plaidoyer auprès des firmes de technologiques et des institutions financières pour financer de nouvelles entreprises et niches innovantes, qui font la promotion de solutions tenant compte de l'égalité hommes-femmes et assurer la participation égale et effective des femmes et des filles dans l'espace technologique.	<b>2.3.1.1</b> Organiser des missions politiques périodiques de haut niveau et des réunions sur les femmes et l'action humanitaire, l'atténuation de risques ; la communauté des pratiques, la migration ; et financer les initiatives des organisations de défenses des droits des femmes et encourager les leaders à y participer et soutenir leur participation à des forums de haut niveau.	<b>3.3.1.1</b> Mettre en œuvre le Programme de certification institutionnelle pour l'égalité hommes-femmes (l'élaboration du budget tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, Parité 2025, un lieu de travail sensible au genre et plateforme de suivi et d'évaluation et la base de données), le financement des organisations de la société civile (OSC), publier le rapport sur la situation de l'égalité hommes-femmes en Afrique et un rapport alternatif à celui des OSC, la Fiche de résultats et d'évaluation sur l'égalité hommes-femmes, le Prix d'excellence du président de l'UA pour l'égalité hommes-femmes, la promotion de l'image de marque de l'UA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et mettre en œuvre le programme du groupe consultatif sur le genre afin de mobiliser l'expertise, le financement et le soutien politique en faveur des plateformes politiques et de stratégiques.	<b>4.3.1.1</b> Prendre en compte la question de l'égalité hommes-femmes dans la réécriture de la narration africaine, notamment dans les médias, les manuels scolaires, la littérature, les données de Wikipédia, la mode, les arts, la culture et les sports.) Nommer des ambassadeurs de bonne volonté célèbres et des porte-drapeaux régionaux ; financer et former <sup>120</sup> , faire des plaidoyers et apporter le soutien technique à l'UA, au gouvernement et aux institutions <sup>121</sup> continentales.

117. Nouvelles initiatives/entreprises, musées continentaux, associations d'écrivains, les grands groupes de presse

118. Ministère de l'Education, les organisations de droits à la propriété intellectuelle, CELTHO

119. xxxxxx

120. xxxxxx

121. xxxxxx

## ANNEXE B: DÉFINITIONS

**Genre** : Se réfère aux différences socialement et culturellement construites entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, qui leur donnent une valeur, des opportunités et des chances de vie inégales (Kabeer, 2003). Il fait également référence aux caractéristiques, capacités et attentes typiquement masculines et féminines sur la manière dont les femmes et les hommes doivent se comporter dans la société. Ces caractéristiques sont limitées dans le temps et modifiables<sup>122</sup>.

**Analyse de la dimension de genre** : L'analyse de la dimension de genre est un examen critique de la manière dont les différences de rôles, d'activités, de besoins, d'opportunités et de droits/avantages affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans certaines situations ou certains contextes. L'analyse de la dimension de genre examine les relations entre les femmes et les hommes, leur accès aux ressources et leur contrôle sur celles-ci, ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés les uns par rapport aux autres. Une analyse de la dimension de genre devrait être intégrée dans toutes les évaluations sectorielles ou les analyses de situation afin de garantir que les injustices et les inégalités fondées sur le sexe ne soient pas exacerbées par les interventions et que, dans la mesure du possible, une plus grande égalité et une plus grande justice dans les relations entre les sexes soient promues<sup>123</sup>.

**Genre et sexe** : Ces notions sont souvent confondues et il est utile, voire fondamental, de comprendre la différence pour comprendre l'inégalité entre les sexes. En termes simplifiés :

- Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques et anatomiques avec lesquelles les hommes et les femmes sont nés.
- Le genre fait référence aux rôles et aux attentes socialement construits attribués aux hommes et aux femmes dans la société. C'est l'aspect du genre que nous abordons dans la poursuite de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté.

**Violence fondée sur le sexe (GBV)** : La GBV est un terme général qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et qui est fondé sur des différences (de genre) socialement attribuées entre les femmes et les hommes. La nature et l'ampleur de certains types de violence liée au sexe varient selon les cultures, les pays et les régions. Les exemples comprennent la violence sexuelle, y compris l'exploitation/les abus sexuels et la prostitution forcée, la violence domestique, la traite, le mariage précoce/forcé, les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur et l'héritage des veuves. Il existe différents types de violence, notamment (mais pas exclusivement) la violence physique, verbale, sexuelle, psychologique et socio-économique.

**Cécité à l'égard des sexes** : Ce terme désigne l'incapacité à reconnaître que les rôles et les responsabilités des hommes/garçons et des femmes/filles leur sont attribués dans des contextes et des milieux sociaux, culturels, économiques et politiques spécifiques. Les projets, programmes, politiques et attitudes qui ne tiennent pas compte des différences entre les sexes ne tiennent pas compte de ces rôles différents et de ces besoins variés. Ils maintiennent le statu quo et ne contribueront pas à transformer la structure inégale des relations entre les sexes.<sup>124</sup>

**Répartition des tâches selon le genre (ou le sexe)** : Il s'agit d'un concept important dans l'analyse de base du genre qui aide à approfondir la compréhension des relations sociales comme point d'entrée pour un changement durable par le développement. La division du travail fait référence à la manière dont chaque société répartit le travail entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, selon les rôles de genre socialement établis ou ce qui est considéré comme approprié et valable pour chaque sexe. Quiconque planifie une intervention communautaire doit connaître et comprendre la division du travail et la répartition des actifs sur une base désagrégée par sexe et par âge pour chaque communauté touchée par les interventions de développement.

122. Politique de l'UA en matière d'égalité des sexes 2009

123. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes. «Égalité des sexes, cohérence des Nations unies et vous».

124. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes. «Égalité des sexes, cohérence des Nations unies et vous».

**Discrimination de genre :** La discrimination de genre est définie comme suit : "Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes - quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme - des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.<sup>125</sup>

**Égalité entre les sexes :** Désigne l'absence de discrimination fondée sur le sexe dans l'allocation des ressources et des avantages ou dans l'accès aux services, aux droits et aux opportunités.<sup>126</sup> L'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une question de femmes mais doit concerner et engager pleinement les hommes comme les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits humains et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable centré sur les personnes.<sup>127</sup>

**Équité entre les sexes :** Désigne l'équité et la justice dans la répartition des avantages et des responsabilités entre les hommes et les femmes en fonction de leurs besoins respectifs<sup>128</sup>. Cela peut inclure l'égalité de traitement, ou un traitement différent mais considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et d'opportunités<sup>129</sup>.

**Intégration de la dimension de genre :** Est une stratégie de mise en œuvre d'une plus grande égalité des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons. L'intégration d'une perspective de genre est le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est un moyen de faire des préoccupations et des expériences des femmes comme des hommes une dimension à part entière de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne se perpétue pas. L'objectif ultime est de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>130</sup>.

**Normes en matière de genre :** Ce sont des idées sur la façon dont les hommes et les femmes doivent être et agir. Nous intériorisons et apprenons ces "règles" très tôt dans la vie. Cela met en place un cycle de vie de socialisation et de stéréotypes liés au genre. En d'autres termes, les normes en matière de genre sont les normes et les attentes auxquelles l'identité de genre se conforme généralement, dans une fourchette qui définit une société, une culture et une communauté particulières à ce moment-là<sup>131</sup>.

**Planification de l'égalité entre les sexes :** Est une approche active de la planification qui considère le genre comme une variable clé et cherche à intégrer une dimension de genre explicite dans les politiques<sup>132</sup>.

125. Nations Unies, 1979. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Article premier.1

126. Politique de l'UA en matière d'égalité des sexes 2009

127. UN-Femmes, OSAGI : Intégration de la dimension de genre - Concepts et définitions

128. Politique de l'UA en matière d'égalité des sexes 2009

129. ONU Femmes, OSAGI Intégration de la dimension de genre - Concepts et définitions ; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2010), Recommandation générale n° 28 sur les obligations fondamentales des États parties en vertu de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

130. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. "Égalité des sexes, cohérence des Nations unies et vous", conclusions concertées de l'ECOSOC 1997/2

131. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. «Égalité entre les sexes, cohérence des Nations unies et vous».

132. <http://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/methods-tools/gender-planning>

**Budgétisation sensible au genre :** Désigne le processus de conception, de planification, d'approbation, d'exécution et de suivi, d'analyse et d'audit des budgets en tenant compte de la dimension de genre. Cela implique l'analyse des dépenses et des recettes réelles (généralement des gouvernements) pour les femmes et les filles par rapport aux dépenses pour les hommes et les garçons<sup>133</sup>.

**Rôles attribués au genre :** Se réfère aux normes sociales et comportementales qui, dans une culture spécifique, sont largement considérées comme socialement appropriées pour les individus d'un sexe spécifique. Ces normes déterminent souvent les responsabilités et les tâches traditionnelles attribuées aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles (voir Division du travail entre les sexes). Les rôles sexo-spécifiques sont souvent conditionnés par la structure du ménage, l'accès aux ressources, les effets spécifiques de l'économie mondiale, la survenance de conflits ou de catastrophes et d'autres facteurs pertinents au niveau local tels que les conditions écologiques. Comme pour la dimension de genre elle-même, les rôles sexospécifiques peuvent évoluer dans le temps, notamment par l'autonomisation des femmes et la transformation des masculinités<sup>134</sup>.

**Statistiques de genre :** reflètent les différences et les inégalités dans la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie : leurs besoins spécifiques, leurs opportunités et leurs contributions à la société. Dans chaque société, il existe des différences entre ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme et ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez un homme. Ces différences ont un impact spécifique sur la vie des femmes et des hommes à tous les stades de la vie et déterminent, par exemple, des différences en matière de santé, d'éducation, de travail, de vie familiale ou de bien-être général. La production de statistiques ventilées par sexe implique la ventilation des données par sexe et autres caractéristiques pour révéler ces différences ou inégalités et la collecte de données sur des questions spécifiques qui affectent un sexe plus que l'autre ou concernent les relations entre les femmes et les hommes. Les statistiques sur le genre doivent également refléter les différences et les inégalités dans la situation des femmes et des hommes. En d'autres termes, les concepts et les définitions utilisés dans la collecte de données doivent être élaborés de manière à garantir que la diversité des divers groupes de femmes et d'hommes et leurs activités et défis spécifiques soient pris en compte. En outre, il convient d'éviter les méthodes de collecte de données qui induisent des préjugés sexistes dans la collecte de données, tels que la sous-déclaration de l'activité économique des femmes, la sous-déclaration de la violence à l'égard des femmes et le sous-dénombrement des filles, de leurs naissances et de leurs décès<sup>135</sup>.

**Stéréotypes de genre :** Une vue généralisée ou une idée préconçue sur les attributs ou les caractéristiques qui sont ou devraient être possédés par les femmes et les hommes, ou sur les rôles qui sont ou devraient être joués par les femmes et les hommes. Un stéréotype sexiste est nuisible lorsqu'il limite la capacité des femmes et des hommes à développer leurs aptitudes personnelles, à poursuivre leur carrière professionnelle et à faire des choix concernant leur vie et leurs projets de vie. Les stéréotypes nuisibles peuvent être à la fois hostiles/négatifs (par exemple, les femmes sont irrationnelles) ou apparemment bénins (par exemple, les femmes sont maternelles). Il est par exemple fondé sur le stéréotype selon lequel les femmes sont plus maternelles que les responsabilités d'éducation des enfants leur incombent souvent exclusivement. Les stéréotypes sexistes désignent la pratique consistant à attribuer à une femme ou à un homme des attributs, des caractéristiques ou des rôles spécifiques en raison uniquement de son appartenance au groupe social des femmes ou des hommes. Les stéréotypes sexistes sont préjudiciables lorsqu'ils entraînent une ou plusieurs violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Un exemple en est le fait de ne pas criminaliser le viol conjugal sur la base de la perception sociétale de la femme comme propriété sexuelle de l'homme. Les stéréotypes sexistes cumulés peuvent avoir un impact négatif disproportionné sur certains groupes de femmes, comme les femmes en détention et en conflit avec la loi, les femmes appartenant à des minorités ou à des groupes autochtones, les femmes handicapées, les femmes appartenant à des castes inférieures ou ayant un statut économique inférieur, les femmes migrantes, etc.<sup>136</sup>

133. <http://www.wikigender.org/wiki/gender-budgeting/>

134. Source: UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. «Égalité entre les sexes, cohérence des Nations unies et vous»

135. Contribution du Programme des Nations unies pour l'environnement à la stratégie sur l'égalité des sexes. E Mail 26 October, 2017

136. <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/GenderStereotypes.aspx> accessed 2 January 2017



**Marginalisation :** Il s'agit de l'impuissance et de l'exclusion d'un groupe, résultant d'une inégalité de contrôle des «ressources et des structures de pouvoir» au sein de la société<sup>137</sup>.

**Masculinité :** Une perspective de genre, ou une façon d'analyser l'impact du genre sur les opportunités, les rôles sociaux et les interactions des personnes, nous permet de voir qu'il y a une pression sur les hommes et les garçons pour qu'ils remplissent des rôles spécifiques et s'y conforment. Ainsi, le terme de masculinité fait référence à la signification sociale de la virilité, qui est construite et définie socialement, historiquement et politiquement, plutôt que d'être dictée par la biologie. Il existe de nombreuses définitions socialement construites pour être un homme et celles-ci peuvent changer au fil du temps et d'un endroit à l'autre. Le terme se rapporte aux notions et idéaux perçus sur la façon dont les hommes devraient ou sont censés se comporter dans un cadre donné. La masculinité ne concerne pas seulement les hommes ; les femmes interprètent et produisent également la signification et les pratiques du masculin<sup>138</sup>.

**Patriarcat :** Ce terme désigne une forme traditionnelle d'organisation de la société qui est souvent à l'origine de l'inégalité entre les sexes. Selon ce type de système social, les hommes, ou ce qui est considéré comme masculin, se voient accorder plus d'importance que les femmes, ou ce qui est considéré comme féminin. Traditionnellement, les sociétés ont été organisées de telle sorte que la propriété, la résidence et l'ascendance, ainsi que la prise de décision concernant la plupart des domaines de la vie, sont du domaine des hommes. Cette situation est souvent fondée sur des appels au raisonnement biologique (les femmes sont plus naturellement aptes à prodiguer des soins, par exemple) et continue de sous-tendre de nombreux types de discrimination sexuelle.

**Données ventilées par sexe :** Les données ventilées par sexe sont des données croisées par sexe, présentant les informations séparément pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Les données ventilées par sexe reflètent les rôles, les situations réelles, les conditions générales des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans tous les aspects de la société. Par exemple, le taux d'alphabétisation, les niveaux d'éducation, la propriété d'entreprises, l'emploi, les différences de salaire, les personnes à charge, la propriété de maisons et de terres, les prêts et le crédit, les dettes, etc. Lorsque les données ne sont pas ventilées par sexe, il est plus difficile d'identifier les inégalités réelles et potentielles. Des données ventilées par sexe sont nécessaires pour une analyse efficace des questions de genre<sup>139</sup>.

**Santé sexuelle et reproductive et droits génésiques (SSR & DR) :** La santé sexuelle et reproductive et les droits génésiques s'inscrivent dans le contexte du Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), qui garantit le respect et la promotion du droit à la santé des femmes, y compris la santé sexuelle et reproductive, notamment le droit des femmes à contrôler leur fertilité, le droit de décider d'avoir des enfants, le nombre d'enfants et l'espacement des naissances ; le droit de choisir toute méthode de contraception ; le droit à l'autoprotection et à la protection contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida ; le droit d'être informé de son état de santé et de celui de son partenaire, en particulier s'il est atteint d'une infection sexuellement transmissible, y compris le VIH/sida, conformément aux normes et aux meilleures pratiques reconnues au niveau interne ; et le droit de recevoir une éducation en matière de planification familiale. En conséquence, les États parties sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour fournir des services de santé adéquats, abordables et accessibles, y compris des programmes d'information, d'éducation et de communication aux femmes, en particulier à celles des zones rurales ; d'établir et de renforcer les services de santé et de nutrition prénatals, d'accouchement et postnatals existants pour les femmes pendant la grossesse et l'allaitement ; et de protéger les droits reproductifs des femmes en autorisant l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la poursuite de la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus<sup>140</sup>.

137. <https://www.megaessays.com/viewpaper/23571.html>

138. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. «Égalité entre les sexes, cohérence des Nations unies et vous».

139. UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. «Égalité des sexes, cohérence des Nations unies et vous» ; UNESCO (2003) Cadre de mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre.

140. Article 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo sur les droits de la femme)

## **ANNEXE C: ORGANISATIONS AYANT CONTRIBUÉ À LA STRATÉGIE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (GEWE)**

### **Communautés économiques régionales**

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC); Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC); Conseil de l'Afrique centrale et occidentale pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WECARP).

### **Organisations de la société civile africaine**

African Agribusiness Incubators Network (AAIN); African Artists Peace Initiative – AAPI; Cameroon National Association for Family Welfare – CAMNAFAW; African Advisory Board (AAB); African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD); African Diaspora Youth Forum in Europe (ADYFE); Arica Leadership Forum (ALF); Association des Femmes de l'Afrique de l'ouest/West African Women Association (AFAO-WAWA); Association for Progressive Communications; Centre de recherche, d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF); Centre for 21st Century Issues Cnop-Cam Organisation; Ethiopian Women's Lawyers Association (EWLA); The African Women's Community and Development Network (FEMNET); Femmes Africa Ssolidarité (FAS); Food Rights Alliance (FRA); Forum for African Women Educationalists (FAWE); GAPEF Gender and Rural Development Trust (GERUDE); Gender Is My Agenda Campaign (GIMAC); Gender Links (GL), GROOTS; Groupe d'Initiatives pour le Progrès Social / War; GWAVA; International Fertilizer Development Centre (IFDC); Ipas Addis; Isis-Women's International Cross Culture Exchange - Isis (WICCE); Life and Peace Institute; Maghreb Young Leadership Network (MYLO); National Biofuel Corporation; Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam); Burkina Faso; Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam Ethiopia); Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam Ghana); Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam Kenya); Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam Tanzania); Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam Zimbabwe); Pan African Women's Organisation (PAWO); Rosaria Memorial Trust (RMT); Rural Women Farmers Forum (RWFF Cameroon); Rural Women Farmers Forum (RWFF Tanzania); Rural Women Farmers Forum (RWFF Uganda); Setaweet; Small Scale Women Farmers Organisation in Nigeria (SWOFON); Songtaba; Tubibe Amahoro; Union of Ethiopian Women Charitable Associations (UEWCA); Women's Action Group; Women Gender and Development Organization (MUGEDE); Women in Law and Development in Africa (WILDAF); Women and Resources in Eastern and South Africa (WARESA); World Association of Girls Guides and Girls Scouts (WAGGGS); Young Women's Knowledge and Leadership Institute (YOWLI); Youth and Child Advocacy Network (YACAN); YUW PROGRAM.

### **Organisations d'agriculteurs**

L'Association nationale des femmes agricultrices et Conseil des femmes de la Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO) du Bénin; Plate-forme régionale des Organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC); Réseau Billital Maroobé (RBM); Réseau des Organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest; Réseau des transformateurs des produits agricoles

### **Réseau des femmes en milieu rural**

African Women Agribusiness Network (AWAN); Apex Body of women in Poultry Value Chain; Association Régionale Taliouline; Cause Rurale; Cellule de Liaison et d'Information des Association Feminines du Tchad (CELIAF); Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC); Coopérative de prestation de services agricoles-coopsa (COPSA-C); Founzan; Development Action Association; Egg Sellers Association; Farmers Organisation Network in Ghana (FONG); Fédération Nationale des Associations de Femmes Rurales du Mali; FENATAG; Helping Hands; Liphupho LeNdlovu Foundation; Pan African Women Organizations-Southern Africa Regional Office (PAWO-SARO); Plateforme des Agricultrices de Cote d'Ivoire (PFACI); Pro-Femmes Twese Hamwe; Union Nationale des Femmes du Maroc; Women in Agribusiness Network Ghana (WIANG)

### **Organisations confessionnelles**

African Christian Health Association Platform (ACHAP); Act Alliance; All Africa Conference of Churches – African Union (AACC-AU); Association of Consecrated Women in Eastern and Central Africa (ACWECA); Africa Christian Health Associations Platform (ACHAP); Africa Church of the Holy Spirit; Africa Women of Faith Network (AWFN); African Church of the Holy Spirit; All Africa Young Men Christian Associations; Alliance of FBOs in Cameroon ; Anglican Church; Anglican Church of Uganda; Association of Evangelicals in Africa; Association of Member Episcopal Conferences of Eastern Africa; Baha'i International Community (BIC AAO); Catholic Church in Burundi; Catholic Diocese of Ngong; Christian Health Association of Kenya (CHAK); Christian Churches Council in Angola; Christian Council of Ghana; Community Organizers Multiversity; Coordinator of the Muslim women of Chad; Council of Anglican Provinces of Africa; Conseil National des Eglises du Burundi (CNEB); Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers Forum (ESAFF- Uganda); ECC Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (DRC); Ecumenical Disability Advocates Network (EDAN Kenya); Ecumenical Disability Advocates Network (EDAN Lesotho); Ecumenical Disability Advocates Network (EDAN Uganda); Ecumenical Disability Advocates Network (EDAN Zimbabwe); Ecumenical Pharmaceutical Network; Espoire de la Famille; Ethiopian Evangelical Church Mekane Yesus; Ethiopian Interfaith Forum for Development Dialogue and Action; Evangelical Association of Malawi; Evangelical Lutheran Church of Tanzania; Evangelical Presbyterian Church; Ghana; Faith to Action Network; Federation of Women Lawyers (FIDA) Kenya; Friends Church Quakers; God Remembers All Children Everywhere Foundation; Greek Orthodox Patriarchate of Alexandria and All Africa; Hindu Council of Kenya; Inter Faith Forum; International Network of Religious Leaders Living with or affected by HIV/AIDS; Inter-religious and Inter-cultural Dialogue Programme (INTERDIP); Inter religious Council of Burundi; International Planned Parenthood Federation (IPPF); Jomo Kenyatta University of Agriculture and Technology (JKUAT); Kenya Gender Justice Movement; Kenya Interfaith Youth Network; Kenya Muslim Youth Alliance; Kenya Women of Faith Network; Landesa; Landnet Malawi; Maseno University; Media Consultant; Methodist Church; Methodist Church Ghana; Muslim Family Counselling Services; Nairobi Central Seventh Day Adventist Church; National Council of Churches of Kenya (NCCK); Nigerian Baptist Convention; Norwegian Church Aid; Organization of African Instituted Churches (OAIC); Orthodox Church; Padare Enkundleni Men's Forum on Gender; Presbyterian Church of East Africa (PCEA); Presbyterian; Presbyterian Church of Rwanda; Presbyterian Church of South Sudan; Women Desk; Province de l'Eglise Anglicane du Burundi; REJAD; REJAD Youth Network; REJAD Youth; Rwanda Initiative for Sustainable Development (RISD); Sudan Council of Churches (SCC); Tanzania Gender Networking Programme; Tanzania National Resource Forum (TNRF); The Church of Central Africa Presbyterian (C.C.A.P.); Blantyre Synod; The African Women's Community and Development Network (FEMNET); Uganda Faith Network on Environmental Action; Uganda Joint Christian Council; Uganda Women's Network (UWONET); Union of Muslim Council for East, Central and Southern Africa; United Church of Christ; United Methodist Church; United Religions Initiative (URI Ethiopia); United Religions Initiative (URI Kenya); United Religions Initiative (URI Nigeria); United Religions Initiative (URI Rwanda); United Religions Initiative (URI South Sudan); Youth Alive

### **Institutions académiques et de recherche**

University of Nairobi; University of Pretoria; WE-Care Global Team Women, Educators Clinicians and Researchers (United Kingdom); WE-Care Hewlett Women, Educators Clinicians and Researchers (Philippines); WE-Care Unilever Women, Educators Clinicians and Researchers (Zimbabwe)

### **Organisations internationales de la société civile**

Action Aid International; Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) International; Companies and Intellectual Property Commission (COR); Crisis Action International Planned Parenthood Federation (IPPF AULO); Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam); International Plan International; Transparency International; Voluntary Services Overseas International

### **Agences des Nations Unies**

United Nations Development Programme (UNDP); International Fund for Agricultural Development (IFAD); International Labour Organization (ILO); United Nations Environment Programme (UNEP); United Nations Economic Commission for Africa (UNECA); United Nations Food and Agriculture Organisation (FAO); United Nations Population Funds (UNFPA)  
United Nations Women; World Food Programme (WFP)

### **Organismes d'aide bilatérale**

Embassy of Australia; Embassy of Canada; Embassy of Sweden; Spanish Agency for International Development Cooperation (AECID); United States Agency for International Development.

## CONTRIBUTIONS ÉCRITES À LA STRATÉGIE DE L'UA POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

### Agences de l'ONU

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Siège
2. Commission économique africaine (CEA)
3. Programme des Nations Unies pour l'environnement
4. Commission des Nations Unies pour les droits de l'Homme
5. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

### Partenaires de coopération internationaux

6. JFA/JPA - Global Affairs Canada IFDC
7. OXFAM - Nairobi
8. OXFAM - Women's Economic Empowerment and Care Economic Justice Team
9. Oxfam Harare

### Organisations non gouvernementales internationales

10. International Centre For Women Empowerment and Child Development (ICWECD)

### Communautés économiques régionales (CER)

11. CEDEAO

### Organisations du secteur privé

12. Mckinsey

### Organisations de la société civile

13. BAHAI Group Comments
14. Uganda Faith Network on Environmental Action
15. Association for Progressive Communications
16. Pan-African Christian Women Alliance in Africa (PACWA) / Alliance des Femmes Evangeliques en Afrique (AFEA) Association of Evangelicals in Africa Women's Commission
17. Theology, Family Life & Gender Justice - All Africa Conference of Churches

### Personnes

18. Tafadzwa R Muropa

## BIBLIOGRAPHIE

- 2017/8 GEM Report - Accountability in education: Meeting our commitments, 2017, UNESCO
- Adapted from the GL Theory of Change: <http://www.genderlinks.org.za/article/gender-links-theory-of-change-2013-06-26>.
- Adapted from: European Communities (2004) Toolkit on Mainstreaming Gender Equality in EC, Development Cooperation, European Communities (2005) EQUAL Guide on Gender Mainstreaming
- Addressing gender stereotypes in the classroom: how to achieve a conducive environment for adolescent girls' learning?, Wikigender online discussion: synthesis report available at <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002506/250613e.pdf>
- AFDB African Economic Outlook 2015: Regional Development and Spatial Inclusion
- Africa 2030: How Africa Can Achieve the Sustainable Development Goals, 2017, The Sustainable Development Goals Centre ,Africa
- Africa Union
- Africa's Progress Report (2014): Grain, Fish, Money – Financing Africa's Green and Blue Revolution
- African Commission on Human and Peoples' Rights, October 2017 <http://www.achpr.org/instruments/women-protocol/>
- African Development Bank Gender Report (2016)
- African Economic Outlook (2015): Regional Development and Spatial Inclusion.
- African Union (2009) Gender Policy
- African Union (2016) Journey to Gender Equality: Compendium of Reports on the Implementation of the Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (SDGEA): 2005- 2015
- African Union (2017): First Ten Year Implementation Plan (2013-2023) Core indicators Profile Handbook for Member States
- African Union Agenda 2063: Popular Version (April 2015)
- African Union Commission (2016): Implementation of the Women, Peace, and Security Agenda in Africa
- African Union website <https://au.int/en>
- AGA (2017): African Governance Newsletter – Africa's Democratic Dividends and Deficits
- AU Gender Capacity Assessment 2017, accompanying document to Gender Strategy.
- AU Gender Policy Concept note, p1.
- AU Mid Term Review Framework – Gender Unit
- AUC Directorate of Information and Communication (2017): AUECHO - Harnessing the demographic dividend through investments in youth
- AUC Directorate of Information and Communication (2017): AUECHO - Harnessing the demographic dividend through investments in youth
- Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Cote d'Ivoire, Democratic Republic of Congo, Djibouti, Egypt, Eritrea, Ethiopia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Kenya, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanzania, Togo, Uganda and Zambia

Child marriage in Africa, A brief by Girls Not Brides, 2015

Derbyshire, H, Dolata, N and Ahluwalia, L, [unpublished], Untangling Gender Mainstreaming: how to positively change organisations, p6.

Dudfield, O and M Dingwall-Smith (2015), Sport for Development and Peace in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Commonwealth Analysis, Commonwealth Secretariat, London.

Expanding access to contraceptive services for adolescents, 2012 World Health Organisation

Extracurricular and out of school factors affecting girls' participation and performance in SMT subjects: (home/community factors; distance from school; safety; time use): the experience of the pilot phase, 1998, Forum for African Women Educationalists

Female Genital Mutilation/Cutting: What might the future hold? Available at [https://www.unicef.org/media/files/FGM-C\\_Report\\_7\\_15\\_Final\\_LR.pdf](https://www.unicef.org/media/files/FGM-C_Report_7_15_Final_LR.pdf)

FEMNET (2017): What are the Gender Dimensions of IFFs? Strengthening African Women's Engagement and Contribution

Focus group discussion, consultation with the RECs on the AU Gender Strategy, 25 October, 2017.

Gender Equality, Poverty Reduction and Inclusive Growth, World Bank Gender Strategy (2016-2023) p31.

Gender Links: SADC Gender Protocol Barometer 2017

GL Policy brief on Masculinities, Gender Links, 2013.

Global guidance: School-related gender based violence, UNESCO and UN Women, 2016

Global Initiative on Out-of-School Children, 2014 UNICEF Regional Office for South Asia

Gurumurthy (2004), 'Challenging gender inequalities in the information society', Gender and Development in Brief, Issue 15, September 2004

<http://nationalinterest.org/blog/the-buzz/the-wars-ravaging-africa-2016-14993>

<http://www.fasngo.org/assets/files/publicatons/Factsheets>

<http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/mdg2007.pdf>

<https://www.devex.com/news/health-funding-in-africa-how-close-is-the-au-to-meeting-abuja-targets-81567>, accessed in December 2017.

<https://www.educationalresourceproviders.com/harmful-traditional-practices-in-africa/>

<https://www.opendemocracy.net/ayasha-imam-isabel-marler-laila-malik/womens-rights-development-and-religious-fundamentalisms-devil-> accessed on 4 December 2017.

Ibid

Implementation of the Women, Peace and Security Agenda in Africa, p13.

Inter Parliamentary Union, Women in National Parliaments, June 2017

International Telecommunication Union. (2016). ICT Facts and Figures 2016. [www.itu.int/en/ITU/Statistics/Pages/facts/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU/Statistics/Pages/facts/default.aspx) The gender gap estimated by the ITU represents the difference between the internet user penetration rates for males and females relative to the internet user penetration rate for males, expressed as a percentage.

Literacy and non-formal education, UNESCO available at <http://www.unesco.org/new/en/dakar/education/literacy/>, UNESCO

Lowe-Morna, C, and Ndlovu, S: Whose news, Whose Views, Gender and Media Progress Study (2015).

McKinsey & company, Women Matter Africa (August 2016)

- McKinsey & Company: The Power of Parity – How Advancing Women’s Equality can add \$12 Trillion to Global Growth
- Millennium Development Goals Report, 2015
- OECD/DEV Centre Social Institutions and Gender Index (SIGI) 2014
- Our Voices, Perspectives and Experiences, Unpaid Care and Domestic Work. Oxfam, October 2017.
- Oxfam International (March 2017): Position Paper on Gender Justice and the Extractive Industries
- PEW RESEARCH CENTRE (2015) Marriage Laws around the World
- Portfolio on Women, Gender and Development Directorate WGDD
- Raising clean hands, Advancing Learning, Health and Participation through WASH in schools , 2010, UNICEF
- Research by the Association of Progressive Communications, May 2017.
- SADC (2016) UN CSW Resolution 60 on Women, Girls, HIV and AIDS
- SADC Gender Protocol Barometer, 2017
- SADC Gender Protocol MER Framework, 2017, SADC
- See discussion in Oxfam (2014) Even it up: Time to end extreme inequality. Oxford: Oxfam GB, available at: [http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/cr-even-it-up-extreme-inequality-291014-en.pdf](http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/cr-even-it-up-extreme-inequality-291014-en.pdf) p.10
- <http://www.unfpa.org/demographic-dividend>, accessed July 2017.
- SOWA Ratification Table: Protocol to the African Charter on Human and Peoples’ Rights on the Rights of Women in Africa
- State of Food and Agriculture 2010-2011 <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e00.htm>
- Study by Disabled Women in Africa, 2014. <http://www.diwa.ws/?p=101> accessed October 2017.
- Sustainable Development Goals 2015
- The Gap Report, 2014, UNAIDS
- The State of food insecurity in the world 2012, FAO, WFP and IFAD
- The Windhoek Declaration of May 2000 championed by Namibia led to this first landmark resolution on Women, Peace and Security that has since been built upon by eight further resolutions.
- The World YWCA Strategic Framework 2016-2019
- Thomas Plumber and Eric Neumayer, “The Unequal Burden of War: The Effect of Armed Conflict on the Gender Gap in Life Expectancy.” *International Organisation* 60 (3): 723-754 (2006).
- UN Women (2012): Women’s Participation in peace processes in Africa (1992 – 2011)
- UN Women High Level Panel on Women’s Economic Empowerment 2016 Report
- UN Women Watch fact sheet <http://www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/facts-figures.html> accessed October 2017.
- UN Women: Progress of the World’s Women 2015 – 2016
- UNAIDS (2017) AIDS Info
- Understanding the data: The HIV epidemic in Eastern and Southern Africa <http://www.saids.co.za/Presentations%20AIDS%202017>
- UNDP Africa Human Development Report 2016



UNESCO and Education "Everyone has the right to learn" 2011

Unesco Statistics, 2017 <http://data.uis.unesco.org/>

UNICEF (2016): The State of the World's Children

UNICEF (October 2017): Generation 2030-Africa 2.0; Prioritising investments in children to reap the demographic dividend

UNICEF Gender Action Plan

UNPFA Strategic Plan 2017

Violence against children, United Nations Secretary General's Study 2006, available [https://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG\\_violencestudy\\_en.pdf](https://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_en.pdf)

"What are the Gender Dimensions of IFFs? Strengthening African Women's Engagement and Contribution," FEMNET' (2017).

World Association of Christian Communicators.2015. Global Media Monitoring Project. Toronto WACC

World Bank Group Gender Strategy 2016-2023, p33.

World Bank Group: Gender Data Portal (2017)

World Health Organisation Maternal mortality data 2017







African Union Headquarters  
PO Box 3243, Roosevelt Street  
(Old Airport Area)  
W21K19, Addis Ababa, Ethiopia  
T: +251 [0] 11 551 77 00  
F: +251 [0] 11 551 78 44  
[www.au.int](http://www.au.int)